

Rapport annuel <sup>2017</sup>/<sub>2018</sub>

SUR LES ENGAGEMENTS  
DE LA VILLE DE RENNES,  
CCAS ET RENNES MÉTROPOLE  
**en matière d'égalité  
entre les femmes  
et les hommes**



 **CCAS**  
rennes

 **rennes**  
VIVRE EN INTELLIGENCE

 **METROPOLE**  
vivre en intelligence **rennes**



# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
ENGAGEMENTS POUR L'EGALITE FEMMES HOMMES .....	6
SUIVI DES PERSPECTIVES ENONCEES EN 2016/2017 .....	7
FORMATION / EDUCATION .....	7
VIE ASSOCIATIVE .....	9
SPORTS / ACTIV'ÉTÉ ET ESPACE PUBLIC .....	9
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE.....	10
ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES .....	12
JEUNESSE.....	17
CONTRAT DE VILLE/ DEUX PROJETS .....	18
CULTURE .....	21
COMMUNICATION .....	23
COMMANDE PUBLIQUE.....	23
EMPLOI .....	24
EGALITE PROFESSIONNELLE .....	25
ZOOM SUR LA FABRIQUE DE L'EGALITE FEMMES HOMMES .....	29
EXEMPLE DE LA PROGRAMMATION AUTOUR DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES, LE 8 MARS.....	29
ANALYSE ET PERSPECTIVES GÉNÉRALES .....	33
ENGAGEMENTS DE LA DRH EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE .....	34
ANNEXES .....	36
CHARTRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES À RENNES .....	36
CARTE.....	38



# INTRODUCTION

La loi n° 2014-73 du 4 août 2014, portant sur l'égalité réelle entre les femmes et hommes, vise à réduire l'écart constaté entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. Dans son article 1, cette loi stipule : « L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ». Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 inscrit l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant.e.s, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement à la préparation du budget. Les rapports présentés successivement lors des conseils municipaux du 27 juin 2016 et du 4 décembre 2017, et des conseils métropolitains du 7 juillet 2016 et du 16 novembre 2017 détaillaient la mise en œuvre des engagements des 3 collectivités Ville – Rennes Métropole – CCAS dans l'ensemble des politiques publiques.

Ce rapport n°3 s'inscrit donc dans la continuité des rapports précédents. C'est un rapport annuel qui constitue une actualisation et un complément au rapport 2016/2017. De ce fait, il se propose

- ◆ **D'une part de se centrer sur les engagements de la Ville de Rennes, du CCAS et de Rennes Métropole en lien avec les perspectives énoncées dans le précédent rapport, en présentant les éléments de bilan des services et directions, regroupés par thématique (et non pas, comme dans les deux rapports précédents, par politique publique) :**

- Formation
- Vie Associative
- Sport
- Action Sociale et la Solidarité
- Violences faites aux femmes
- Jeunesse
- Contrat de Ville
- Culture
- Communication
- Commande Publique
- Emploi
- Egalité Professionnelle

Plusieurs politiques publiques sont impliquées dans une même thématique.

- ◆ **D'autre part, de consacrer un paragraphe à la présentation de la co-construction avec les associations du territoire, de la programmation annuelle autour de la journée Internationale des droits des femmes, le 8 mars.**

Il s'agit ici de rendre compte :

De la façon dont « se fabrique » collectivement cette programmation,

De la sensibilité du territoire rennais sur ces questions et ces enjeux à partir de ce qui a été exprimé en mars 2018.

- ◆ **La conclusion tente une brève analyse des résultats et engage sur de nouvelles perspectives.**

# ENGAGEMENTS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Le plan d'actions pour l'Égalité entre les femmes et les hommes affirme six principes forts :

- Reconnaître l'égalité entre les femmes et les hommes comme un droit fondamental
- Prendre en compte les discriminations multiples et leur caractère cumulatif
- Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision
- Éliminer les stéréotypes sexués
- Intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les engagements de la collectivité
- Attribuer les moyens indispensables à la mise en œuvre de ces principes.

Dans ce document cadre, la Ville de Rennes affirme sa responsabilité politique dans la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et s'engage à travailler avec les partenaires politiques, institutionnels, associatifs, syndicaux, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle s'engage à décliner sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques publiques et dans le fonctionnement de son administration. Cette approche globale et intégrée de l'égalité femmes-hommes s'appuie sur la montée en compétence de toutes et tous en matière d'égalité, de déconstruction des stéréotypes sexués et de transformation des représentations.

En tant qu'employeur de 5400 salarié.e.s, la Ville de Rennes, le CCAS, et Rennes Métropole s'impliquent pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans le cadre du dialogue social. Elle reconnaît par ailleurs la nécessité de mesurer et de rendre visibles les inégalités pour y remédier et promeut la culture de l'égalité et l'élimination des stéréotypes sexués.

L'ensemble de ces engagements sont partagés par la Ville de Rennes, le CCAS et Rennes Métropole.



# SUIVI DES PERSPECTIVES ENONCEES EN 2016/2017

## \_FORMATION / EDUCATION

### ◆ FORMATION INTERNE

#### LES PROFESSIONNEL.LE.S DE LA DIRECTION EDUCATION ENFANCE

La transformation des pratiques ne peut faire l'économie d'une formation des professionnel.le.s de l'éducation, aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes et aux stéréotypes sexués en présence dans les pratiques éducatives. Le projet de sensibilisation des responsables éducation loisirs (référents périscolaires présents dans les 83 écoles de la ville), des professionnel.le.s. mobilisé.e.s sur l'axe « valorisation et soutien parental », et des professionnel.le.s de la réussite éducative a fait l'objet d'une rencontre entre la Direction Éducation Enfance et la Mission Egalite femmes hommes et Lutte contre les discriminations le 16 mars 2018. La Direction Éducation a décidé de constituer un groupe de travail en interne du service en lien avec la DRH. Ce dossier est en cours.

#### LES PROFESSIONNEL.LE.S DE LA DIRECTION HABITAT SOCIAL

La formation organisée le 24 mars 2017, en direction des professionnel.le.s de la Direction Habitat Social, des membres de la Commission Logement de Rennes, en présence des acteurs et des actrices du territoire engagé.e.s dans la Plateforme contre les violences (Association pour l'Action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir (ASFAD) - Centre d'Information Des Femmes et des Familles d'Ille et Vilaine (CIDFF35) - Mouvement Français du Planning Familial d'ILLE ET Vilaine (MFPF35) - Union des Associations Inter culturelles de Rennes (UAIR), a été suivie d'une formation «Égalité et non-discrimination» réalisée auprès des agents de la DHS les 14 et 21 juin 2017 en lien avec la DRH et a concerné 16 personnes.

#### LES PROFESSIONNEL.LE.S DE LA DIRECTION LA DIRECTION CULTURE

La formation prévue, en lien avec l'Égalité femmes hommes dans la culture, se déroulera en 2019. Il est envisagé d'intervenir en direction des agent.e.s de façon spécifique à partir de deux ateliers

- Un atelier sur l'analyse des dispositifs de soutien à la création, (Accueils en résidence, Fête de la musique, Dimanches au Thabor, Orangerie du Thabor...) qui tentera de provoquer l'émergence de propositions quant à de nouveaux dispositifs à mettre en œuvre.
- Un autre atelier sur la thématique de la communication dans la culture, à partir de la présentation du diagnostic réalisé par l'association HF Bretagne, et du questionnement des participant.e.s.

### ◆ FORMATION EXTERNE

La question de la mixité et de l'égalité professionnelle demeure un enjeu transversal des actions menées par le Service Emploi Insertion Formation, la Maison de l'Emploi Insertion Formation et le Programme Local Insertion par l'Emploi. Une session de formation sur les discriminations a été proposée aux organismes de formation et aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) le 27 juin 2017.

### ◆ GUIDE RESSOURCES/EDUCATION

L'intégration des ressources associatives en lien avec l'égalité femmes-hommes dans le dossier «Ressources éducatives» produit par la Direction Éducation Enfance à l'intention des enseignant.e.s.

des écoles primaires, sera effective à la rentrée 2019. Les associations potentiellement concernées, notamment celles qui conventionnent avec la Ville, ont été invitées à se faire connaître. C'est le cas du Centre d'Information Des Femmes et des Familles d'Ille et Vilaine (CIDFF35) et du Mouvement Français du Planning Familial d'ILLE ET Vilaine (MFPF35).

Ces deux associations interviennent également en direction des jeunes dans les collèges et lycées. La fédération régionale des CIDFF a signé le 9 décembre 2017 une convention de partenariat avec le Rectorat de Bretagne. Ainsi le CIDFF 35 a reçu l'agrément national en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public lui permettant ainsi d'intervenir dans les établissements scolaires de l'Éducation Nationale.

Le CIDFF35 intervient auprès des élèves du CP au CM2 selon des modalités adaptées aux âges des enfants et aux thématiques traitées. Les animations se font principalement sous forme d'échanges à partir de supports (films, affiches notamment).

Les questions du harcèlement et de violence dans les établissements scolaires sont abordées auprès des élèves plus âgés comme le montre le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENT	CLASSE	NOMBRES D'ELEVES
Collège des Gayeulles	5 classes de 5 <sup>e</sup>	126
Collège rosa Park	7 classes de 5 <sup>e</sup>	140
Collège de Cleunay : forum citoyen	De la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>	26
Lycée Louis Guilloux : sensibilisation Egalite femmes hommes le 8 mars	9 classes 2 <sup>e</sup> et 1 <sup>re</sup>	209

Le Planning familial 35 propose des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle et à l'égalité filles garçons, dans les écoles, collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur. Il aborde la sexualité sous l'angle des relations inégalitaires entre les femmes et les hommes. Les techniques et les outils d'animation sont variés et centrés sur la participation et l'implication de chacun.e. Les interventions ont toujours lieu en petits groupes. Au cours de chaque séance une grande diversité de sujets peuvent être abordés, relations amicales et amoureuses, rapport au corps, puberté, sexualités, consentement, respect, contraception, avortement, grossesse, IST/VIH...

En fonction des besoins identifiés par les établissements, le Planning familial 35 travaille à une proposition d'intervention adaptée, avec les professionnel.le.s, en y associant les équipes éducatives.

#### Les publics et structures

Maternelle  
 Primaire  
 Collège  
 Lycée  
 Etudiant.e.s  
 CFA/Apprenti.e.s  
 Foyer d'accueil de jeunes placé.e.s (ASE)  
 Mission locale  
 Public en situation de handicap

#### Les thématiques

Relation filles-garçons  
 Prévention du VIH et des IST  
 Corps/puberté  
 Accès à la contraception et à l'IVG  
 Amour et sexualité  
 Stéréotypes de genre/sexisme/homophobie  
 Violences faites aux femmes/violences sexuelles  
 Pornographie et représentations  
 Consentement  
 Lieux ressources

#### Les outils

Photo-langage  
 Boite à questions  
 Brainstorming  
 Plateaux de jeux  
 Cartes émotions  
 Débats mouvants Vidéos/  
 outils internet  
 Silhouettes  
 Mises en situation  
 Malette contraception

## \_VIE ASSOCIATIVE

En 2016/2017, un travail a été engagé sur les attentes de la Ville dans le cadre des futurs conventionnements. 36 équipements de quartier, 22 associations de gestion, 4 fédérations et 3 associations ont été concernés par cette démarche territoriale. Le conventionnement avec les associations a fait l'objet d'une validation en Conseil municipal le 4 décembre 2017. Les objectifs partagés avec les associations au moment des assemblées plénières ont été présentés. Ils sont au nombre de 8 : Vie associative/citoyenneté /participation des habitants - Rapport au temps - Égalité (dont l'Égalité entre les femmes et les hommes) - Laïcité - Développement durable/transition énergétique et écologique - Santé - Participation et autonomie des personnes handicapées - Participation et autonomie des personnes âgées.

La mise en œuvre des engagements des associations ainsi que la production de bilans sexués pourront être évaluées en 2018/2019.

## \_SPORTS / ACTIV'ÉTÉ ET ESPACE PUBLIC

La ville de Rennes s'est engagée à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine du sport. À ce titre, un programme d'actions destiné à encourager les pratiques des femmes et leur rôle dans le sport a été mis en œuvre. L'une des principales perspectives de la direction des sports est d'assurer la mixité dans le sport et de garantir une politique d'égalité des sexes, autant dans la pratique du sport et dans l'occupation des espaces qui y sont dédiés, que dans les attributions de financement. La politique sportive de la Ville de Rennes fixe parmi ses priorités le développement des activités physiques et sportives en direction de celles et ceux qui n'y ont pas accès notamment le public des quartiers prioritaires et plus particulièrement les adolescentes.

Le rapport 2016/2017 fait état de la construction du terrain de basket Savary construit à proximité d'un terrain de foot dans le quartier du Blosne. Même si les motivations de sa création ne sont pas liées à une analyse genrée du territoire mais à une proposition citoyenne dans le cadre du budget participatif, la Direction des sports a procédé à une observation directe de l'occupation de cet espace et mis en place des stratégies afin de familiariser les filles à ce lieu sur lequel la mixité est recherchée.

Il semble que le public féminin se soit approprié progressivement ce lieu où sont proposées plusieurs activités de loisirs, pique-nique, jeux en lien avec la petite enfance, basket, football. Mais la mixité de la pratique sportive reste encore insatisfaisante. De ce fait, durant l'été 2018 un village sportif a été installé dans le cadre du dispositif Quartier Activ'été encadré par les éducateurs/trices sportifs de la Ville. Le réinvestissement de l'espace public par les filles via la participation aux activités physiques et sportives organisées par la ville (tour gonflable à grimper, gyropode, soirées festives en lien avec la Direction de Quartier et les partenaires du quartier....) est un objectif clairement affiché. Il est par exemple proposé aux jeunes filles d'escalader les arbres en proximité pour apercevoir leur appartement et leur environnement.



*Activ'été, animations et sports pour adolescents, au centre Alain Savary.*

© RENNES VILLE ET MÉTROPOLE, F. HAMON



*Inauguration du basket social de l'espace Savary, juin 2017.*

© RENNES VILLE ET MÉTROPOLE, D. GOURAY

La direction de sports met en œuvre depuis plusieurs années un certain nombre de dispositifs complémentaires à ceux des associations sportives.

Année	Actions	% de filles
2016	Stages socio-sportifs	51 %
2017		44% (sur 650 jeunes de 10 à 13 ans)

Malgré une intention réelle, ces données marquent une baisse de fréquentation en 2017/2018 par rapport à l'année précédente. La direction des sports exprime que «Ce constat est en inadéquation avec la mobilisation réelle des professionnel.le.s par rapport à cet enjeu». En effet, les agent.e.s municipaux ont mieux intégré la mobilisation des préadolescentes dans leurs pratiques éducatives. Dans cette continuité, des réunions sont prévues en 2018/2019. Ces données sont donc à suivre sur plusieurs années afin de fixer des axes de progrès.

## \_ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

### ◆ DISPOSITIF RSA

Dans le cadre de sa politique d'Action Sociale et de Solidarité, le CCAS de la Ville de Rennes accueillent et accompagnent des femmes et des hommes allocataires du RSA en situation de vulnérabilité.

- Au 31 décembre 2017, on constate une répartition égale entre les femmes et les hommes pour les bénéficiaires du RSA, orientés pour un parcours socio-professionnel vers un.e animateur/animateur local.e d'insertion. Le suivi sexué ne montre pas de changement d'une année sur l'autre.
- Sur deux années consécutives, en 2016/2017, on compte peu de variation dans les répartitions sexuées des allocataires du RSA orientés vers l'emploi et vers le « Micro Crédit ». Comme en 2017, la part des femmes y est inférieure à celle des hommes.
- Concernant l'attribution des aides facultatives, la part des femmes est de 44% dont 35% en aide d'urgence et de 40% pour celles attribuées en Commission Prestations Facultatifs.
- La part des femmes orientées vers l'emploi est de 40%.
- En ce qui concerne le microcrédit, sur un total de 23 227 bénéficiaires, 28% sont des femmes seules avec enfant(s), 16% sont des femmes seules sans enfant, 27% sont des hommes seuls sans enfant et 2% sont des hommes seuls avec enfant(s).

La mise en place de la «Micro épargne» prévue en septembre 2018 fera l'objet d'une analyse à partir de ces 4 typologies.

La question de la garde des enfants reste un frein majeur à l'insertion professionnelle des femmes. Dans ce cadre, l'expérimentation d'une feuille de liaison pour l'attribution de place en crèche à l'initiative de la Direction Insertion Aide à la Population, la Direction Petite Enfance et l'Etoile (Centre d'information pour la petite enfance), annoncée dans le rapport précédent, a débuté en juin 2017. En 2018, une première rencontre a été organisée entre les responsables d'antenne CCAS et les responsables de crèche. À poursuivre en 2018-2019.

Afin de soutenir particulièrement les familles monoparentales, en lien avec les partenaires présents dans les Espaces Sociaux Communs, des « groupes monoparentalité » ont été mis en place au Blosne et à Maurepas. Un barème est actuellement utilisé dans le dispositif « Sortir » et dans la «tarification solidaire des transports» (mise en place au 1er janvier 2017) qui leur octroie un coefficient majoré.

Dans le cadre de la délégation RSA confiée par le Conseil Départemental au CCAS, la Direction Insertion Aide à la Population (DIAP) met en place une offre d'insertion permettant la remobilisation et le soutien au parcours d'insertion sociale et professionnelle des personnes. Sur les 26 actions collectives proposées, une attention particulière est portée à la lutte contre les stéréotypes et à une représentation paritaire dans les différentes actions (à visée sociale ou professionnelle). Afin de lever certains freins spécifiques au public féminin, et notamment concernant l'articulation vie professionnelle/vie familiale, la DIAP a mis en place des actions ciblées en lien avec le Plan

Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et le Centre Information pour les Droits des Femmes et des Familles(CIDFF35).

Plusieurs référent.e.s de parcours PLIE ainsi que le coordinateur ont participé à des ateliers thématiques dans le cadre de la semaine de la mixité organisée par la MEIF en décembre 2017.

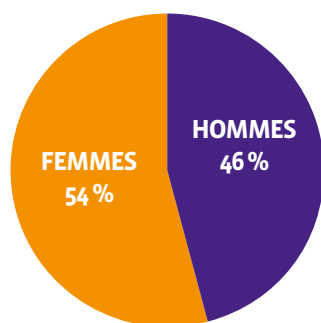
À l'image de la surreprésentation des femmes dans la filière sociale, la Direction Insertion Aide à la Population (DIAP) est composée de 90% de femmes dont 60% de cadres. 29 personnes (sur 120 agents) sont à temps partiel, hors TP thérapeutique, soit 4.8 ETP.

Pour 2019, la DIAP souhaite engager un travail autour de la mixité des métiers de l'intervention sociale.

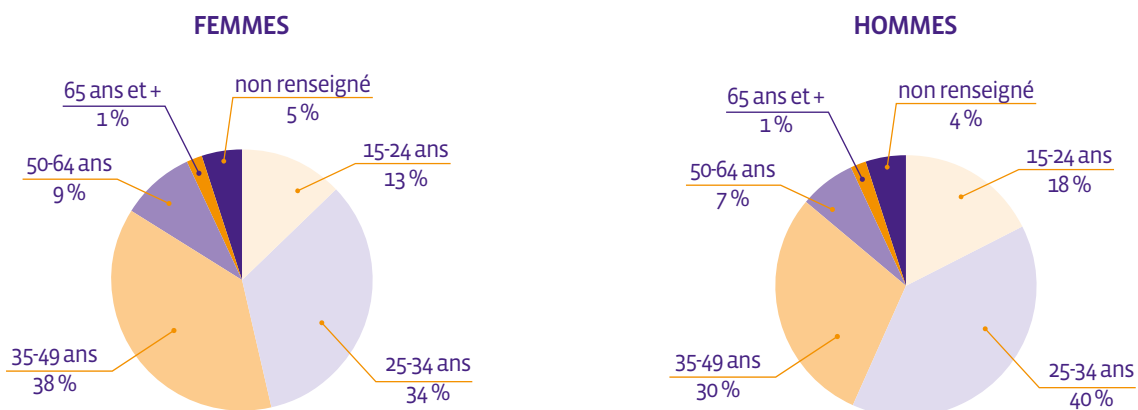
#### ◆ **PLATEFORME LINGUISTIQUE / FEMMES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE**

L'apprentissage de la langue française est un axe important pour l'émancipation et pour l'autonomie des femmes d'origine étrangère dans leur pays d'accueil. La plateforme d'apprentissage, d'évaluation et d'orientation linguistique de Rennes Métropole propose à des personnes d'origine étrangère la construction d'un parcours d'apprentissage progressif et adapté à la personne. Les actions mises en place permettent un apprentissage du français dans une logique d'accompagnement à la parentalité, l'insertion sociale, professionnelle, et citoyenne. En 2017, la plateforme linguistique a reçu 776 personnes dont plus de la moitié sont des femmes (54%).

#### GENRE



#### ÂGE PAR GENRE



## \_ ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- » **Une femme sur trois a déjà été victime de violences dans le monde**
- » **(En France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint)**
- » **40% des cas de violences conjugales débutent lors de la première grossesse**
- » **7% des femmes seront victimes d'un viol au cours de leur vie**
- » **86% des viols ou tentatives sont perpétrés par des proches**
- » **720 millions de filles sont victimes de mariages précoces dans le monde (70 000 mineures en France)**
- » **Près de 130 millions de femmes ont été victimes d'excision (60 000 en France)**
- » **3,6 milliards d'euros par an : c'est le coût des violences faites aux femmes, en termes d'aides sociales, de soins et de capacité de production liée à l'absentéisme en France.**

La connaissance des violences faites aux femmes, en dehors de l'enquête Virage, est tributaire de la mobilisation de la police, de la gendarmerie et de la justice. De nombreuses violences restent non mesurées car ni la gendarmerie, ni la police, ne se sont mobilisées. 10% seulement des viols donnent lieu à un dépôt de plainte selon l'enquête Virage.

Sur le territoire d'Ille et Vilaine, selon les chiffres fournis par la gendarmerie nationale, les violences faites aux femmes ont augmenté de 3,8 % en 2017 en Ile-et-Vilaine. Sur l'année, on comptabilise 1 360 femmes victimes de violences (toutes violences confondues) dont 575 femmes victimes de coups et blessures volontaires, 72 femmes majeures victimes de viols, harcèlement et autres agressions sexuelles, 58 mineures victimes de viols, harcèlement et autres agressions sexuelles. Au moment où ce rapport est rédigé, nous n'avons pas les chiffres recueillis par la Police.

### ◆ LE HARCÈLEMENT DES FEMMES SUR L'ESPACE PUBLIC

Selon un rapport du Haut Conseil à l'Égalité paru en 2015, 100% des utilisatrices des transports en commun y ont subi au moins une fois une forme de harcèlement. Le 3 août 2018, la loi n° 2018-703 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes est promulguée. L'article 4 institue une contravention pour outrage sexiste. Ces faits constitueront selon les cas : une contravention de la quatrième classe, punie d'une amende maximale de 750 € ; ou, s'ils sont commis avec certaines circonstances aggravantes, une contravention de la cinquième classe punie d'une amende maximale de 1 500€, ou de 3 000€ en cas de récidive.

L'entreprise Kéolis par l'intervention de sa responsable de la communication a participé au groupe de travail «Harcèlement dans l'espace public» du Comité Consultatif Égalité femmes hommes du 6 avril 2017 afin de s'entourer de conseils quant à la réalisation du plan de lutte contre le harcèlement dans les transports en commun de son entreprise. L'association «Stop harcèlement de Rue» était présente ainsi que le collectif «La Main aux fesses», collectif d'étudiant-e-s de Sciences Po Rennes, en master de journalisme (3 femmes et 2 hommes). Le plan d'actions de Kéolis a ensuite été présenté en Comité Consultatif Égalité femmes hommes le 1 février 2018, il représente un des axes de la RSE de cette entreprise (Responsabilité Sociale des Entreprises). Kéolis a également organisé une rencontre avec les voyageurs/voyageuses en mars 2018 dans un bus d'informations installé rue de la Pré Botté où avaient été exposés des panneaux réalisés par les associations impliquées dans le temps fort du 8 mars 2016. Une formation du personnel de Kéolis a eu lieu le 28 février 2018.

### ◆ LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET L'HABITAT SOCIAL

Le travail collaboratif entre la Direction de l'Habitat Social, le Service Habitat de Rennes Métropole, la Délégation Départementale des Droits des femmes et la mission Égalité femmes hommes, s'est bien poursuivi en 2017/2018 et a permis de recueillir un certain nombre de données.

<b>1<sup>er</sup> semestre 2018/ en lien avec des situations de violence</b>				
<b>Demandes d'hébergement d'urgence 115</b>	<b>Dont mise à l'abri</b>	<b>Formulées par</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Lieu d'habitation</b>
301	72 %	97 femmes	50 % française 50 % autre	84 % Rennes Métropole

En plus des hébergements alloués par le 115, 1000 nuitées hôtelières ont été proposées.

Sur la métropole, 6 logements d'urgence font l'objet d'une convention avec l'AIVS (l'Agence Immobilière à Vocation Sociale). Les femmes victimes de violence font parties du public prioritaire.

En ce qui concerne le relogement social prioritaire (RSP), 48 demandes de femmes victimes de violence ont été enregistrées sur le premier semestre 2018. Selon les situations, elles sont orientées dans les meilleurs délais soit vers des structures d'hébergement dédié telles que l'ASFAD (Association pour l'action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir) afin d'assurer leur protection et leur accompagnement, soit vers le parc HLM.

La Direction de l'Habitat Social poursuit l'examen de toutes les situations en lien avec les violences conjugales et favorise l'échange avec les bailleurs pour simplifier au mieux l'accès au logement social. Afin d'améliorer les différentes interventions des professionnel.le.s, la mission d'évaluation des demandes de mise à l'abri suite aux appels du 115 et la prescription des nuitées d'hôtels pour des femmes victimes de violences dans des situations d'urgence ont été confiées à l'ASFAD.

Un travail d'écriture d'un protocole d'accompagnement est en cours entre le Service Insertion Accueil Orientation de l'ASFAD et les Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) pour améliorer l'accompagnement des femmes suite à l'hébergement d'urgence.

Concernant les locataires HLM, le groupe de travail estime qu'il serait pertinent de poursuivre la sensibilisation des bailleurs, tant sur l'information des locataires de l'existence de la plateforme départementale d'écoute et d'accueil temporaire, que sur la question des mutations dans le cadre de violences conjugales.

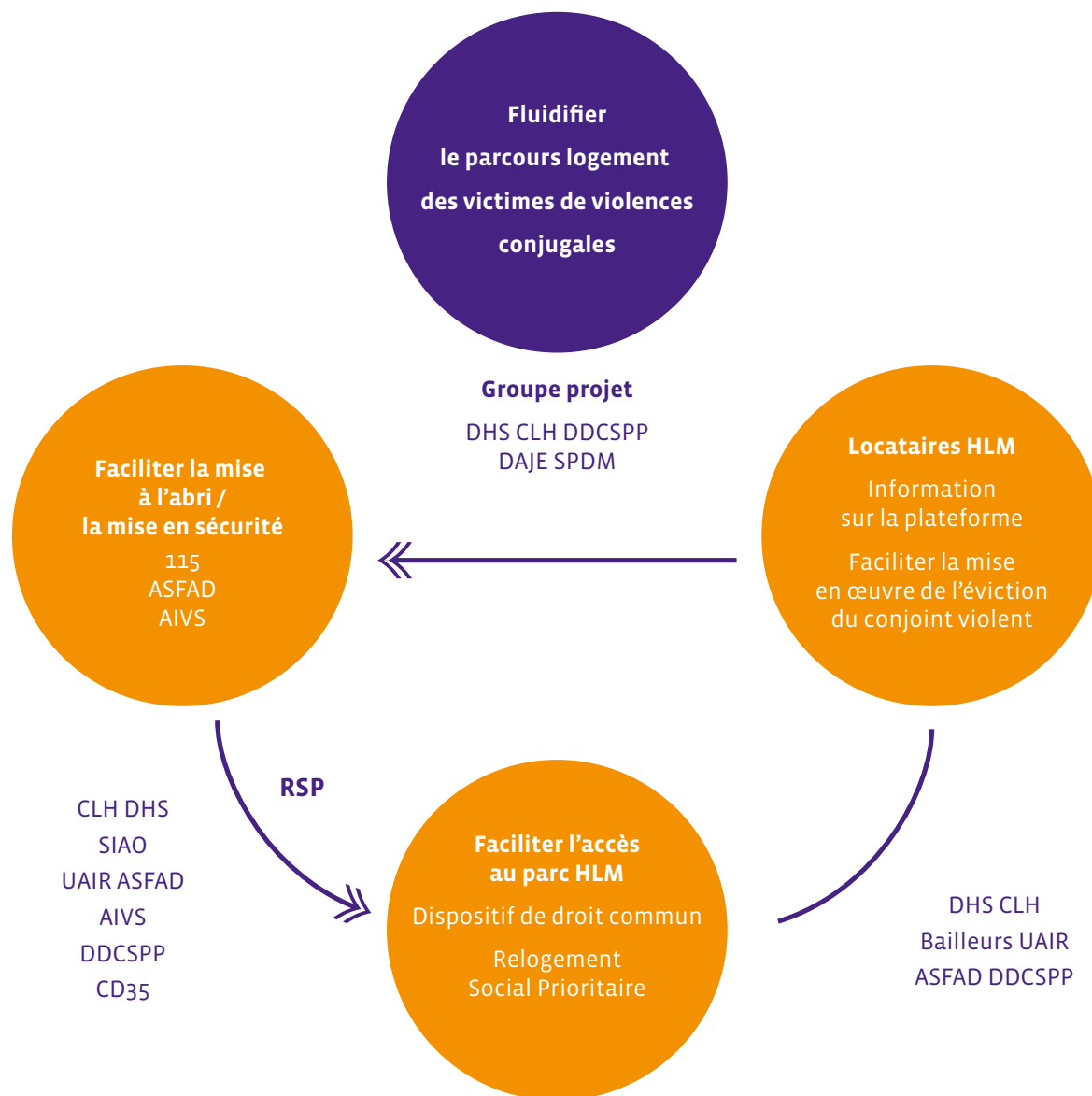
Un suivi comparatif des éléments chiffrés sera effectué pour le rapport annuel 2018/2019.

L'objectif de rendre plus souple les parcours de logement des femmes victimes de violences reste une priorité (voir schéma ci-dessous).

## PRODUCTION DU TRAVAIL PARTENARIAL/PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES /LOGEMENT

### Objectifs

- Fluidifier le parcours logement des victimes de violences conjugales
- Observer l'évolution des demandes de logement dans le cadre de violences conjugales
- Informer des dispositifs existants et recenser les besoins



ASFAD: Association pour l'action Sociale et la formation à l'Autonomie et au Devenir

CLH: Commission Locale de l'Habitat

DHS: Direction de l'Habitat Social

SIAO: Service Insertion Accueil Orientation

AIVS: l'Agence Immobilière à Vocation Sociale

DDCSPP: Direction Départementale Cohésion Sociale Protection de la Population

CD35: Conseil Départemental 35

DAJE: Direction Association Jeunesse Égalité

SPDM: Service Prévention de la Délinquance Médiation

UAIR: Union des Associations Interculturelles Rennaises

RSP: Relogement Social Prioritaire

## ◆ INFORMATION ET SENSIBILISATION DES RENNAIS ET DES RENNAISES

Le 25 novembre 2017, un temps fort organisé par l'association «Stop Harcèlement de Rue» en partenariat avec le Planning Familial 35, le CIDFF35, Osez le féminisme, le CGLBT (Centre Gay Lesbien Bi et Trans) et l'association «Sexclame», a eu lieu Place de la Mairie. L'objectif était de sensibiliser les habitant.e.s à la question du consentement sexuel, du harcèlement de rue, des violences conjugales et des cybers violences.

Dans la semaine d'information, ont été présenté.

Deux spectacles de théâtre

«Histoire de femmes et de lessives» écrit et mis en scène par Marine Bachelot de la Compagnie Lumière d'Août et proposé par la Maison Bleue sur les Violences institutionnelles faites aux femmes du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 70.

«Langues en exil au féminin pluriel» écrit par Loïc Choneau de la Quidam-théâtre, à partir de douze témoignages de femmes exilées de douze pays différents, proposé par Déclat femmes sur la violence du déracinement.

Trois conférences à l'initiative respectivement de la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF), de l'UAIR, et de l'ASFAD.

Présentation de la convention internationale sur l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes (CEDEF).

Conférence autour de la prise en compte de la vulnérabilité dans la demande d'asile des femmes victimes de violences en présence de Maître Le Bihan avocate au Barreau de Rennes.

Impact des violences conjugales sur les enfants, en présence de Karen SADLIER, docteure en psychologie clinique, consultante pour l'Observatoire des violences envers les femmes et pour la MIPROF (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains).

Un colloque «Du sexisme aux violences faites aux femmes» organisé par l'École de la Magistrature et structuré autour, entre autres, des interventions suivantes:

Marylène LIEBER Professeur associée à l'université de Genève, Docteure en sociologie sur les violences sexistes, leurs causes, conséquences et moyens d'action

Catherine Vidal, Neurobiologiste, directrice de recherche à l'institut Pasteur sur les fausses idées reliant sexe et cerveau.

Le Docteur Abondo, du CHU de RENNES sur la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.



**NON** **AUX**  
**VIOLENCES**  
**FAITES**  
**AUX**  
**FEMMES**

**Rennes s'engage**  
**POUR LES DROITS**  
**DES FEMMES**

**DU 15 NOV.**  
**AU 7 DÉC. 2018**  
information, prévention,  
protection, accès aux droits  
Tout le programme sur  
[metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr)

**VIOLENCE FEMMES INFO**  
**APPELEZ LE**  
**3919**  
Appel anonyme et gratuit  
depuis un poste fixe

 **rennes.fr**  
VIVRE EN INTELLIGENCE

## ◆ PROSTITUTION

Le Haut Conseil à l'Égalité dans son communiqué de presse du 6 avril 2016 s'exprimait ainsi: «*La loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale. La réalité de la prostitution en France souligne en effet que la prostitution n'est pas de la sexualité, mais de la domination. De la domination masculine et de la domination par l'argent qui s'exprime dans l'immense majorité des cas sur des femmes issues de l'immigration. La France adresse un message clair aux réseaux d'exploitation : dans notre pays, la prostitution devient un interdit social, indispensable pour éduquer les jeunes à l'idée qu'on ne peut pas acheter le corps de quelqu'un contre un acte sexuel, et tout sera fait pour enrayer la recherche de profit en exploitant des êtres humains... La France devient ainsi le 5<sup>e</sup> pays à adopter une véritable politique abolitionniste, aux côtés de la Suède, l'Islande, la Norvège et le Canada...*».

Cette loi crée de nouveaux droits pour les personnes prostituées. Une enveloppe budgétaire dédiée est identifiée pour construire un parcours de sortie de la prostitution coordonné au niveau départemental : aide financière à l'insertion sociale et professionnelle, délivrance d'un titre de séjour de six mois et droit au travail pour les personnes étrangères, places d'hébergement réservées, droit à la réparation des dommages subis pour les victimes de proxénétisme.

Pour mémoire, le thème de la prostitution a été abordé en 2015 et 2016 dans le cadre de la manifestation en lien avec l'élimination des violences faites aux femmes et une première réunion partenariale, sur cette question, a eu lieu le 16 mai 2017 à l'initiative des élu·es de la Santé et des Droits des femmes Égalité. La Mission Locale a réalisé plusieurs sensibilisations sur les risques de prostitution chez les jeunes en direction des professionnel·le·s en charge de la jeunesse.

Un travail de diagnostic sur la situation de la prostitution a été confié par les services de l'État à l'association «L'Amicale du Nid», agréée et référente pour l'accompagnement à la mise en place des commissions départementales de lutte contre les systèmes prostitutionnels et les parcours de sortie de la prostitution en Bretagne. Un travail de diagnostic a débuté le 9 juillet 2018 en Ille et Vilaine, notamment à Rennes, afin d'acquérir une meilleure connaissance territoriale de cette réalité. Différents partenaires du territoire ont été sollicités (Mission Locale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, réseau Louis Guilloux, associations, police, gendarmerie...) ainsi que les élu·es à la santé et aux Droits des Femmes Égalité.

## ◆ SOUTIEN AUX VICTIMES ET PREVENTION DE LA RECIDIVE

La prévention des violences en direction des femmes est le quatrième enjeu de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Rennes. Les partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se sont ainsi engagés sur 3 axes de travail :

- Prévenir les violences en direction des femmes
- Renforcer la prise en charge des femmes victimes de violences
- Prévenir la récidive des auteurs de violences

Pour répondre à cet enjeu, le Service Prévention de la Délinquance Médiation (SPDM) a proposé de travailler à la création d'un réseau partenarial rennais mobilisé sur la problématique particulière des violences en direction des femmes à l'échelle du territoire rennais.

Il soutient également l'accueil de ce public au sein du commissariat de Rennes ainsi que des stages en direction des auteurs de violence.

## ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

2017 - FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE - PERMANENCES ACCUEIL DE JOURS - ASFAD					
Femmes accueillies	Age	Femmes avec enfants	Lieu d'habitation	Entretiens réalisés	Interventions psychologue
113	89% de 26 à 59 ans	65%	77% Rennes Métropole	216	100 entretiens pour 33 femmes

## INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT

Le poste d'Intervenant social en commissariat central de Rennes, géré par l'ASFAD et soutenu par la ville à hauteur de 22 000€, a été créé pour accueillir plus particulièrement les femmes victimes de violence.

2017 - INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT				
Sollicitations	% de femmes accueillies	Femmes victimes de violence	Violence conjugales	Lieu d'habitation
604	78%	66,7%	39,1%	74,8% Rennes

## EN DIRECTION DES AUTEURS DE VIOLENCE

La Ville de Rennes soutient à hauteur de 5 000€ l'Association pour l'Insertion Sociale à Rennes 35 (AIS 35). Cette dernière organise des stages à destination des auteurs de violences conjugales. L'objectif est de responsabiliser les auteurs afin d'éviter la réitération des violences conjugales. 6 stages ont eu lieu en 2017 pour 66 bénéficiaires (contre 38 bénéficiaires en 2016).

Les personnes sont orientées par le Parquet dans le cadre d'alternatives aux poursuites.

## \_JEUNESSE

### ◆ TEMPS FORT JEUNESSE «LES JEUNES ONT LES RENNES»

La mobilisation autour de l'Égalité femmes hommes lors du temps fort jeunesse «les jeunes ont les rennes», a eu lieu du 13 au 26 avril 2018.

Les partenaires du secteur vie quotidienne du CRIJ Bretagne ont proposé des animations lors de la ND4J de clôture, à l'Hôtel de Ville, autour des enjeux de l'égalité femmes hommes réactivés par l'actualité internationale liée au mouvement # ME TOO, à partir des questions suivantes : Et à Rennes ? Comment cela se passe-t-il ? Peut-on créer les conditions d'une égalité femme-homme sur la commune ? Quels leviers ?

Les échanges se sont construits à partir de :

- D'un conseil municipal, en théâtre d'improvisation avec des débats sur la non-mixité dans les transports, la place des femmes dans les espaces sportifs ouverts, et les noms de rues...
- D'un théâtre de l'invisible au bar sur les questions de harcèlement et d'agression en milieu festif,
- D'une exposition de portraits de femmes invisibles dans l'histoire, d'une frise chronologique sur les droits des femmes, ainsi que d'un mur d'expressions,
- D'une projection de «En quête de sens», film réalisé sur l'égalité filles - garçons par le groupe de travail Causette du réseau jeunesse.
- Des outils d'animation proposés par l'association Sexclame !

L'association étudiante «Les décloitrés» de Sciences Po Rennes édite annuellement un magazine à partir d'articles et d'analyses issus des observations produites par les étudiant.e.s dans le cadre de la mobilité internationale de leur 3<sup>e</sup> année. Pour l'année 2018, elle a réalisé un magazine hors-série sur la représentation des femmes à l'étranger diffusé en avril 2018.

### ◆ ND4J - NUIT DÉCOUVERTE -

Aborder les questions de genre et de sexualité de façon festive et ludique.

L'association Sexclame ! Vie affective et sexuelle

Jeudi 14 décembre 2017

Au Diapason service culturel de l'Université de Rennes 1 :

Chansons, conférence, lectures décalées, sexothèque



En collaboration et dans la continuité de la journée «Liberté, Égalité, Sexualité: Parlons-en» organisé par le Simmps (Service Interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé des Universités Rennes 1 / Rennes 2) et l'association Liberté Couleur sur différents campus de la ville 20 bénévoles ont été impliqué.e.s dans l'organisation. 300 participant.e.s ont été accueilli.e.s.

#### ◆ ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À L'ÉGALITÉ

En 2017, le dispositif d'éducation à la citoyenneté et à l'égalité en direction des jeunes des quartiers prioritaires de Rennes porté par l'association Liberté Couleurs a concerné 5 quartiers et 939 bénéficiaires dont 23 structures, 102 référents.e.s éducatifs, 349 jeunes filles et 386 jeunes garçons, 86 habitantes et 26 habitants.

#### BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MIXITÉ EGALITÉ FEMMES HOMMES PREVENTION DES VIOLENCES PAR QUARTIER

QUARTIER	STRUTURES CONCERNÉES	BÉNÉFICIAIRES
QUARTIER 05 Maurepas	MQ Bellangerais	6 référent.e.s + 16 filles et 7 garçons de 13/16 ans
	GT Causette	10 référent.e.s
QUARTIER 09 Cleunay	MJC Antipode	6 filles et 12 garçons de 13 à 20 ans
QUARTIER 10 Villejean	GT Love Espaces Love	20 référent.e.s + 12 garçons de 16 à 25 ans et 8 filles et 16 garçons de 12 à 16 ans -
	Collège Rosa Park	78 filles et 96 garçons de 14 à 16 ans
QUARTIER 11 Blosne	GT Love Relais /CPB	8 référent.e.s + 9 garçons de 16 à 25 ans et 14 garçons de 12 à 16 ans
	Collège des hautes Ourmes	9 référent.e.s + 69 filles et 40 garçons de 12 à 15 ans.
	Collège de la Binquenais	6 référent.e.s
	Espoir Entraide Scolaire	2 référent.e.s + 7 filles et 2 garçons de 12 à 17 ans
	GT Love dont Bal de promo	10 référent.e.s + 63 filles et 49 garçons de 14 à 25 ans
QUARTIER 12 Bréquigny	GT Mixité	12 référent.e.s
	Collège des Chalais	48 filles et 52 garçons de 14 à 16 ans.
INTER-QUARTIERS	Le Ballon aux filles	5 filles/femmes de 12 à 25 ans

## \_CONTRAT DE VILLE/ DEUX PROJETS

L'outil de suivi du Contrat de Ville est en cours de création depuis début 2018 à partir d'un travail de concertation auprès de 40 professionnel.le.s accompagné.e.s par le cabinet Itinere Conseil afin d'identifier les besoins actuels de connaissance en terme de suivi et d'impact du dispositif sur le territoire. L'âge et le sexe des bénéficiaires des actions devront être renseignés. Lors de la construction partenariale de l'évaluation du Contrat de ville, l'intérêt du recours systématique aux bilans sexués a été réaffirmé.

La question des femmes et des jeunes filles dans l'espace public a émergé des groupes de travail de construction de l'outil de suivi du Contrat de ville comme sujet d'étude. Il s'agit désormais de préciser

s'il s'agit là d'un sujet d'évaluation ou d'un groupe de travail et d'observation plus ciblée sur un territoire.

La journée Nationale Évaluation et Égalité femmes/hommes, proposée par le groupe de travail coopératif piloté par la Société Française de l'Évaluation (SFE) et auquel la mission Égalité femmes hommes participe, permettra le 16 octobre 2018, d'aborder, entre autre, la dimension du genre en évaluation comme facteur d'amélioration des politiques publiques avec une prise de parole de la mission CDV de Rennes.

#### ◆ **BILAN DU PROJET VÉLO EN DIRECTION DES FEMMES**

Pour rappel, le projet déposé dans le cadre de la politique de la ville par l'association Roazhon Mobility en 2017 a émergé suite à la venue d'Yves Raibaud spécialiste de la géographie du genre, chargé de mission Égalité femmes-hommes à l'université de Bordeaux. Au sujet de la pratique du vélo, ce dernier développe la thèse selon laquelle des pratiques banalisées creusent les inégalités entre les femmes et les hommes. L'usage du vélo considéré comme l'exemple même de la bonne pratique écologique en termes de mobilité durable, n'en est pas moins une pratique inégalitaire entre les femmes et les hommes. L'usage même du vélo est freiné par des exigences spécifiquement portées par les femmes (tenue vestimentaire, coiffure, maquillage exigés dans certains métiers, accompagnement de plusieurs enfants à la fois). D'autre part, un certain nombre de femmes ne savent pas pratiquer le vélo et n'osent pas l'avouer.

Ce projet consistait donc à réduire les écarts et à proposer à des femmes n'ayant pas appris à faire du vélo, ou n'en ayant pas fait usage depuis longtemps, de se mettre, ou se remettre en selle.

Le bilan est encore provisoire et pourra être complété dans les mois à venir. Un effort de communication est encore nécessaire sur ce projet. Désormais, une affiche est disponible et un meilleur contact va être assuré notamment avec les directions de quartier et les centres sociaux.

#### **Atelier Vélo Villejean**



**Tableau de suivi des bénéficiaires du projet vélo**

<b>NOMBRE</b>	<b>AGE</b>	<b>QUARTIER</b>
19 femmes /20 personnes	22 à 61 ans	6 : ST Jacques 13 : Cleunay et Blosne

4 femmes qui travaillent comme femmes de ménage ont entrepris cet apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle. Une femme de 61 ans a découvert l'usage du vélo en prévision de l'achat d'un vélo électrique. 11 personnes sur les 19 personnes mobilisées sont issues de l'immigration. Seulement 5 personnes ont été bénéficiaires du tarif préférentiel dans le cadre du dispositif Contrat de Ville.

Ce projet se poursuit actuellement et accueille des femmes et des enfants. 15 places sont encore disponibles. L'équipe du contrat de ville est mobilisée pour faire connaître ce projet aux acteurs de quartiers susceptibles d'être intéressés.

**Roazhon Mobility a déménagé à la Maison du Vélo.**



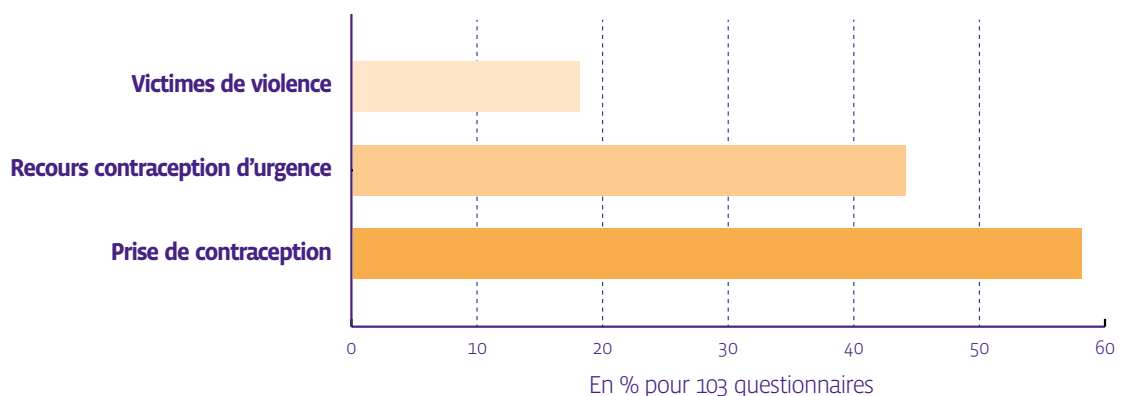
◆ **ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE TERRITORIALISÉE :**

Le quartier de Villejean est porteur d'une histoire militante concernant le droit à la contraception et à l'avortement. L'Association des professionnel.le.s de Santé Villejean-Beauregard regroupés autour de l'Atelier Santé en lien avec l'infirmière scolaire du collège Rosa Park a sollicité le Planning Familial 35 afin de proposer un accueil et une écoute de proximité.

Ce besoin a été confirmé par l'étude produite par Marion RAYNAUD pour son diplôme d'état de docteur en médecine à l'Université de Rennes<sup>1</sup>. La recherche conduite auprès d'adultes âgées de 18 à 25 ans résidant sur le quartier de Villejean, a fait émerger les besoins en matière d'information en lien avec la santé et la sexualité, et a interrogé les conditions d'accueil d'une éventuelle permanence territorialisée du Planning familial sur ce quartier.

Cette étude a également permis d'évaluer les sources d'informations et les pratiques en termes de recours aux professionnels de santé sur les questions de sexualité, du public interviewé.

103 questionnaires ont été recueillis et analysés. 68 femmes et 35 hommes ont répondu.



Un peu moins de 60% des femmes prenaient une contraception et moins de 20% avaient subi des violences. 44% des femmes avaient eu recours à la contraception d'urgence.

Les raisons énoncées par les personnes enquêtées en lien avec le fait qu'elles ne fréquentent pas le Planning Familial sont liés à l'absence de connaissance de l'accès libre et du fonctionnement de cette structure, ainsi que des professionnel.le.s qui y exercent. Les jeunes femmes se sont dites parfois mal à l'aise pour se rendre au centre-ville.

## Résultats de l'enquête sur l'ensemble des personnes interviewées

N'a pas consulté durant les 12 derniers mois	Favorable à l'implantation du Planning familial	Besoins d'informations Sexualité Vie affective Violences conjugales MST	Modalités retenues
40%	74%	41%	Le mercredi et le vendredi après midi

Les raisons évoquées pour expliquer le fait de ne pas consulter un professionnel de santé sont le coût (39%), la peur du jugement (39%), le délai d'attente trop long avant un rendez-vous (37%) et l'appréhension d'être examinée (36%).

Par ailleurs, lors du rallye santé du quartier réalisé le 18 avril 2018, le Planning familial a reçu 150 collégien.ne.s. en 10 groupes de 15 jeunes.

## \_CULTURE

### ◆ VALORISATION DU MATRIMOINE

Pour rappel, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Rennes, une concertation a été ouverte. Les rennais.se.s ont été consulté.e.s pour élaborer un nouveau document d'urbanisme afin de traduire le projet urbain de la ville à l'horizon 2030. Le Comité Consultatif Égalité femmes - hommes du 20 septembre 2016, a validé sa participation à cette concertation à partir du constat suivant le terme Patrimoine est devenu générique pour tout ce qui concerne l'héritage d'une culture patriarcale. Dans la réalité, il existe un Patrimoine issu d'un héritage masculin et un Matrimoine issu d'un héritage féminin. L'intériorisation du sens commun de patrimoine a renforcé l'invisibilité de l'héritage féminin. L'implication de trois associations « HF Bretagne – Histoire du féminisme – Comme à l'Envi » a permis de produire un document d'analyses ainsi que des préconisations qui ont été remis au service Urbanisme.

En 2017, l'inventaire du Patrimoine Bâti d'Intérêt Local a été actualisé et complété dans le cadre de la révision du PLU de Rennes. Dans ce cadre, des fiches ont été élaborées pour chaque élément de patrimoine. Le contenu de ces fiches mentionne l'intervention de certaines personnalités. En tant que maître d'œuvre par exemple, on trouve très peu de femmes architectes sur les périodes anciennes et seulement à partir de la fin du XIXe. Dans l'architecture contemporaine figurent Odile Decq et Edith Girard. Mais pour des édifices de construction récente, les personnages féminins n'ont pas été identifiés au titre du Patrimoine bâti d'intérêt local, ou liées à l'histoire de l'édifice concerné.

Pour les associations du Comité Consultatif Égalité femmes hommes, les femmes participent et ont participé aux créations, mais elles ont été effacées.

Le projet du PLU de Rennes a été arrêté début 2018 et de nouvelles fiches ont été réalisées dans le cadre du complément d'inventaire. Le PLU de Rennes sera approuvé fin 2019. Il sera transposé dans le projet de PLUi (intercommunal) afin de disposer d'un inventaire du patrimoine hiérarchisé sur l'ensemble du territoire de la métropole et d'harmoniser les dispositions réglementaires s'appliquant sur chacune des communes, ceci afin d'allier conservation et évolution du bâti patrimonial.

La reconnaissance du Matrimoine est partie intégrante d'une avancée dans l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et l'espace public. Elle intègre aussi la reconnaissance d'un «patrimoine» culturel immatériel comme des créations diverses ou des «traces» mémorielles. Les noms de rues qui intègrent les personnages féminins participent de cette reconnaissance.

## ◆ NOMS DES RUES

En mai 2018, on comptabilise 1825 «voies» dénommées, réparties en:

730 noms portant sur des lieux-dits, des directionnels, des communes, des métiers, des évènements historiques, des forêts, des rivières, des arbres, des lieux étrangers,

et 1081 noms de personnes différentes soit 60% des dénominations. La répartition des dénominations hommes/femmes est la suivante:

Au 31/03/ 2018   Répartition du nom des rues		
Femmes	Hommes	Total
<b>137</b>	<b>944</b>	<b>1081</b>
12,67% de l'ensemble des personnes	87,33% de l'ensemble des personnes	En pourcentage

### 2018 | Répartition du nom des rues

Depuis 1977, le nombre de voies portant des noms de femmes a plus que triplé avec un boom notable en 10 ans, de 2008 à 2018. Sur cette période, 62 nouvelles figures féminines ont été choisies pour nommer des rues de Rennes. Cela représente presque la moitié de plus que ce qui existait en 2008 (45,25%). Néanmoins, cela reste largement insuffisant. Si en 2016, on dénombrait seulement 10,95% des lieux publics portant des noms de femmes, en 2018, ce pourcentage n'est que de 12,67%.

Néanmoins, chaque année de nouvelles nominations féminines sont enregistrées. En 2017, 12 nouvelles dénominations de voies ont concerné des personnalités féminines, au 30 juin 2018.

Parmi les 137 noms de rues attribuées aux femmes				
Chiffres	3	3	4	127
Origine	personnages de légende	Saintes	collectifs féminins	voies restantes célébrant des femmes dans leur singularité
Détails	Iseult, la Fée Viviane, la Vagabonde	Sainte-Anne, Sainte-Marie Sainte-Sophie	Carmélites Carmes Munitionnelles Dames	

Cette inégale représentation des sexes dans l'espace urbain s'observe aussi pour les établissements publics rennais :

Noms féminins dans les établissements publics rennais					
Établissements publics rennais	Écoles maternelles	Écoles élémentaires publiques	Collèges et Lycées Publics	Équipements Sportifs, Culturels, et de Loisirs	Total
Noms de femmes	5	7	5	5	22
Noms d'hommes	19	22	9	5	55

## \_COMMUNICATION

La Direction de la Communication de Rennes Métropole s'est engagée à regarder ses productions sous le prisme des enjeux pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à diffuser pour cela un certain nombre de recommandations auprès de ses équipes, et à rester en veille de façon permanente.

Le temps d'échanges entre la direction communication et la mission Égalité qui avait été programmé dans les perspectives 2018, a eu lieu le 12 juin 2018. Il avait pour objectif de délimiter les principes de la communication publique sans stéréotype de sexe et de formaliser l'utilisation de l'écriture inclusive dans l'administration municipale et métropolitaine afin de proposer des consignes claires aux différentes directions. L'écriture inclusive sera appliquée pour les invitations des élu.e.s et sur les réseaux sociaux de manière systématique sous la responsabilité des cabinets de la Maire et du Président de Rennes Métropole. Les recommandations du guide du Haut-Commissariat à l'égalité seront largement diffusées.

La 1<sup>re</sup> formation prévue pourrait concerner le service Relations aux Citoyens.

Pour rappel, la ville est signataire de la charte TFTC (Toutes Femmes Toutes Communicantes).

Et en 2016, ont été lancés les travaux de « révision du répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME).

## \_COMMANDE PUBLIQUE

La Direction des Marchés Publics a expérimenté un critère de notation Responsabilité Sociétale des Entreprises à 5% dans toutes les consultations en 2014-2016. Fin 2016, le Dispositif a été «gelé». De ce fait, il ne sera pas possible de transmettre des données pour 2017/2018.

Un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) a été voté en avril 2018 par la Ville de Rennes et en mai 2018 par Rennes Métropole et le CCAS.

Dans ce cadre et en lien avec les opérateurs/trices économiques, le service en responsabilité souhaite revoir le critère RSE, avec un objectif d'une plus grande simplicité, à la fois pour les entreprises et les sociétés qui candidatent, et pour les services qui analysent. La question des justificatifs à demander aux candidat.e.s est posée dans une logique de démarche de progrès pour les entreprises, comme par exemple, en questionnant leur plan de formation. Les opérateurs économiques sont associés à cette réflexion et une rencontre est prévue en ce sens à l'automne 2018.

La RSE étant par nature multidimensionnelle, le Schéma de Promotion des Achats Responsables est organisé sous forme de fiches. La fiche élaborée pour le Schéma de Promotion des Achats Responsables insiste sur la méthodologie afin de prendre en compte toutes les dimensions du développement durable, sociale, économique, environnementale, au-delà bien évidemment de l'objet du marché.

Sur la question de l'égalité femmes-hommes, une fiche spécifique du SPAR intitulée «lutter contre toutes les discriminations et promouvoir l'égalité» affiche notamment deux objectifs :

- Introduire des dispositions en faveur de la promotion de l'égalité femme-homme et des non-discriminations dans les consultations (Inciter à une rédaction non-genrée dans les dossiers de consultations (DCE), rappeler les dispositions réglementaires, valoriser les labels existants, intégrer les contraintes d'un chantier mixte...).
- Respecter les engagements du label Égalité professionnelle : communiquer aux opérateurs économiques les engagements de la collectivité, réfléchir à la façon d'insérer une clause d'égalité professionnelle dans les consultations.

Une autre fiche spécifique du SPAR porte sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Elle ne vise pas particulièrement les femmes mais cherche à diversifier le profil des bénéficiaires de la clause sociale.

## \_EMPLOI

### ◆ LES ACTIONS EN LIEN AVEC L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION

Les actions du Service Emploi Insertion Formation (SEIF), du Programme Local Insertion par l'activité Économique (PLIE) et de la Maison de l'Emploi Insertion Formation (MEIF), bénéficient de façon assez équilibrée aux femmes et aux hommes. Une vigilance est apportée pour une équitable utilisation des propositions. Cela se concrétise notamment par la réalisation systématique de bilans sexués des actions engagées.

Le développement de la mixité et de l'égalité professionnelle est recherché dans les actions menées par le SEIF, la MEIF et le PLIE.

En 2017, la fréquentation des différentes propositions ont été les suivantes :

ACTIONS	NOMBRE DE FEMMES	%
Centre Affaire de Quartier (CAQ)	13	62 %
Espaces Ressources Emploi (Maurepas, Sud, Villejean et Cleunay)	978	61 %
Groupe Emploi Villejean	64	69 %
Semaines thématiques (bâtiment, numérique, SIAE, métiers du grand âge, agriculture)	872	48 %
Exploratoire	5 886	61 %
Semaine de la mixité	64	58 %
Midis du salarié	33	71 %
PLIE (nouvelles entrées dans le PLIE en 2017)	152	53,71 %
Accompagnement CitésLab	14	58,62 %
Plan Emploi Quartier – vivier de compétences	31	47 %
Actions de promotion des mobilités (Mobilaction, Code pour tous, Conduite supervisée, actions CIDFF, Ateliers mobilité, location de véhicule)	136	54,4 %

### ◆ LA « SEMAINE DE LA MIXITÉ DES MÉTIERS »

Elle s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2017.

111 personnes ont participé à l'ensemble des rendez-vous.

Cette initiative cherche à sensibiliser les jeunes, les chef.fe.s d'entreprises, les salarié.es, les intermédiaires de l'emploi à la question de la mixité professionnelle, en dépassant les stéréotypes et en contrant les idées reçues. Le programme proposé est diversifié: Rendez-Vous professionnel Mixité des métiers – Visites d'entreprises et d'organismes de formation – Atelier sur la création d'entreprises – Rencontre jeunes et entreprises. Des focus sont réalisés sur certains secteurs notamment le bâtiment, le numérique et les transports.

Comme chaque année, la promotion de la mixité dans les filières et les métiers s'est effectuée à partir des outils de l'Exploratoire, lieu de découverte et d'information sur les métiers.

En 2017, la nouveauté a porté sur l'organisation des visites d'entreprises par «appétences et compétences». Les métiers observés ont été

Loisirs tout public - Magasinier.e - Préparateur.trice de commande - Bâtiment Isolation Thermique par l'Extérieur - Conducteur.trice transport en commun / routier - Assistant.e de vie aux familles - Technico-commercial.e - Serveur.euse / chef.fe de rang - Développeur.euse - intégrateur.euse web / Community manager - Métiers de la filière bois - Cuisinier.ère - Pilote de ligne automatisée - Agent.e de rénovation et d'entretien - Agent.e de propreté - Mécanicien.ne (agricole, poids lourds).

Le cycle des visites a ainsi mobilisé 29 personnes dont 19 femmes.

Une démarche est engagée dans les SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Économique), en lien avec la DIRECCTE afin de faire de la mixité un des critères de soutien des actions financées dans le cadre des appels à projets du PLIE.

#### ◆ LA MANIFESTATION « SENSATION'ELLES »

Sous forme d'un rallye, cette manifestation nationale valorise des femmes dans le secteur du BTP. Elle a eu lieu le 23 juin 2017 et était organisée par la Fédération Française du Bâtiment 35. 254 participantes ont relevé de nombreux défis et sillonné la ville à la découverte de son patrimoine.

#### ◆ LE RECOURS AUX CLAUSES SOCIALES

Afin de faire bénéficier davantage les femmes aux clauses sociales, le dispositif a été déployé sur des métiers supports autre que celui du bâtiment, tout en continuant, comme l'année précédente, à accompagner les femmes vers ce secteur. Les clauses sociales ont bénéficié à 15,4% de femmes soit une progression de 1,4 point en un an.

Une formation a ainsi été dédiée aux femmes en amont des clauses. Les partenaires, Mission Locale, PLIE, Ateliers et Chantiers d'Insertion en ont été les prescripteurs.

6 femmes ont été accueillies et invitées à construire leur parcours dans le cadre de ce dispositif. Leurs métiers ou leurs projets concernaient la peinture, le coffrage, la maçonnerie, la pose de sols souples, l'entretien en espaces verts.



## \_ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Un nouveau plan d'action lié au renouvellement du label Afnor Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, suite à un audit sur site en novembre 2017 et à une audition devant la commission d'attribution en avril 2018, a été redéfini. Il comporte les engagements suivants :

- Former et sensibiliser les services à l'égalité professionnelle femmes -hommes et lutter contre les comportements sexistes
- Renforcer l'égalité en matière de statuts et de rémunération
- Développer la mixité au sein de nos organisations
- Assurer l'égalité dans les parcours professionnels
- Favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- Renforcer l'égalité en matière de santé et de qualité de vie au travail.

La mise en œuvre de l'Égalité professionnelle est suivie par un comité, composé de 36 agent.e.s mobilisé.e.s régulièrement. Il compte 27 femmes et 9 hommes. Il s'est réuni en mars et mai 2018. Plusieurs sujets ont été traités lors de ces rencontres : extension des critères de l'aide à la garde d'enfants et plan de communication, élaboration du nouveau plan d'action proposé dans le cadre du renouvellement du label, retour sur l'étude des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, étude du bilan de la cellule « Discrim'Alerte ».

**PANORAMA SUR L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS AU SEIN DES TROIS INSTITUTIONS  
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Temps partiel de droit</b>	<b>Temps partiel sur autorisation</b>
<b>Ville de Rennes</b>	<b>2009</b> dont 1024 femmes (51%)	<b>540</b> dont 479 femmes (88%)	<b>104</b> dont 84 femmes (80%)	<b>436</b> dont 395 femmes (90%)
<b>CCAS</b>	<b>443</b> dont 392 femmes (88%)	<b>139</b> dont 134 femmes (96%)	<b>38</b> dont 36 femmes (94%)	<b>101</b> dont 98 femmes (97%)
<b>Rennes Métropole</b>	<b>1275</b> dont 527 femmes (41%)	<b>248</b> dont 206 femmes (83%)	<b>69</b> dont 52 femmes (75%)	<b>179</b> dont 154 femmes (86%)

Au sein des collectivités Ville et Rennes métropole mutualisées, au 31/12/2017, 1 seule femme occupait un poste de direction générale, sur 5 dirigeants.

**CAPITAL FILLES**

Le dispositif de marrainage «Capital Filles» a été relancé notamment lors d'une rencontre à l'Hôtel de ville le 1 février 2018 en présence des marraines, de l'élue aux droits des femmes et à l'Égalité, et de la présidente du dispositif.

Initié en 2011 en lien avec les ministères de l'Éducation Nationale, de l'Emploi, des Droits des femmes et l'entreprise Orange, cette initiative permet à des jeunes lycéennes de Terminale d'être accompagnées par une marraine dans une optique «d'égalité des chances au féminin».

36 nouvelles agentes se sont manifestées pour devenir marraines en 2018/2019, ce qui porte à 46 le nombre d'agentes des trois collectivités investies dans ce dispositif.

Rencontre à l'Hôtel de Ville le 1 février 2018



© Catherine Péron

## LE TELETRAVAIL

En 2016 et 2017, 80 agent.e.s ont télé travaillé de manière régulière et 82 de manière ponctuelle.

Télétravail de façon régulière	Télétravail de façon ponctuelle
63 femmes	72 femmes
73%	74%

Les personnes en télétravail sont majoritairement des cadres. On compte 80% de femmes cadres en télétravail régulier et 75% en télétravail ponctuel.

Les directions les plus concernées par le télétravail appartiennent au Pôle Ingénierie et services urbains, ainsi qu'au Pôle Solidarité Citoyenneté et Culture. Les femmes sont majoritaires dans ces deux pôles (68% dans les deux pôles pour les télétravailleuses régulières, 56% et 86% respectivement pour les télétravailleuses ponctuelles de ces directions).

**Une femme n'y arrivera jamais ! Trop vieux pour occuper ce poste...**  
C'EST UN HOMME, IL NE PEUT PAS TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS  
**Un noir dans l'équipe ?**  
Trop masculine pour être créative sur ce poste.  
**Elle est enceinte, on ne va pas lui confier ce dossier**  
**T'as vu son look pour accueillir du public**  
**Il pourrait faire un régime quand même !**  
**NON MAIS C'EST QUOI CE NOM ?!**  
Le préfère ne pas avoir de personne syndiquée dans l'équipe  
**QU'EST-CE QU'IL EST EFFÉMINÉ !**  
**Un handicapé ici ?**  
On ne comprend pas toujours ce qu'il dit avec ses gestes

**Pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations**  
au sein de nos services  
Rennes Métropole, la Ville et le CCAS de Rennes s'engagent

Nos institutions sont engagées en faveur de l'égalité et de la non-discrimination, c'est la politique menée avec les salariés, avec vous à Rennes, au sein de vos services.

La discrimination est un délit puni par la loi pénale. Elle se définit comme une distinction entre deux personnes sur la base d'un critère illégal qui se lit : l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation de l'identité sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une origine géographique, le genre d'identité, la participation à l'élaboration d'une politique ou l'absence de participation à l'élaboration d'une politique, l'appartenance ou l'absence de participation à une association, l'appartenance ou l'absence de participation à une association, l'appartenance ou l'absence de participation à une association, l'appartenance ou l'absence de participation à une association.

Dans le cadre du travail, la discrimination peut notamment concerner : le recrutement, la rémunération, l'accès à certains postes, les heures de travail, l'égalité de traitement.

Vous faire et recevoir gratuitement (appel d'urgence à l'échelle nationale) en toute confidentialité, votre dossier (qui concernerait vos données d'identité et de travail) n'est pas soumis à publicité.

**Vous avez été victime ou vous êtes concerné(e) d'une situation de harcèlement ou de discrimination dans vos services**  
Contactez votre hiérarchie, les représentants sociaux de la DBH ou les organisations syndicales

**DBH (discrimination et harcèlement)**  
02 23 62 15 67 - [discrimalerte@rennesmetropole.fr](mailto:discrimalerte@rennesmetropole.fr)

FORISIA  
MÉTROPOLITAIN  
VILLE DE RENNES  
CCAS  
ÉGALITÉ  
POUR TOUS

## DISCRIM'ALERTE

Pour rappel, les objectifs de la cellule d'écoute et de traitement des discriminations, concernant les trois collectivités, Ville de Rennes/Rennes Métropole/CCAS sont :

- Recueillir les signalements de faits, avérés ou supposés, de discrimination
- Être un lieu d'écoute pour tout.e agent.e, titulaire, contractuel.le, vacataire
- Garantir la confidentialité de la démarche
- Traiter les situations en lien avec des injures, du harcèlement et des discriminations relevant des 26 critères définis juridiquement, dont le sexe, la grossesse, la situation de famille, le harcèlement, l'identité de genre, les mœurs, l'apparence physique.
- Garantir une prise en charge de l'ensemble des situations rencontrées en lien avec les directions, la DRH et les organisations syndicales.

Les chiffres inscrits dans l'affiche ci-dessus produite par EGAE sont issus pour la plupart de l'enquête du défenseur des droits portant sur le harcèlement sexuel au travail de 2014. (Il faut lire ¾ des femmes en parlent à un.e membre de la direction.)

Le groupe Egaé, est né de la fusion de 2 agences expertes de l'égalité femmes - hommes. Il intervient dans les secteurs privé, public et international.

Depuis sa mise en place en décembre 2016, la cellule a traité 17 situations concernant 12 femmes et 5 hommes. Douze d'entre eux/elles étaient titulaires de la fonction publique territoriale, dont 11 agent.e.s dits «d'exécution» et 3 cadres. Neuf agent.e.s ont saisi la cellule Discrim'alerte de leur propre initiative. Les autres ont été orienté.e.s par des collègues, par des agent.e.s de la mission Parcours professionnels et du service Santé au travail, des chargées de RH ou encore des organisations syndicales. Dix directions étaient concernées, dont certaines à 2 reprises. Le harcèlement sexuel est, avec l'origine, la seconde cause des saisines en termes de nombre (3 saisines).

En réponse aux actes de discrimination avérés, des mesures ont été prises, changement d'équipe - formation - échange avec les directions - courrier de rappel du cadre à l'auteur de la discrimination - exclusion du service de 1 à 3 jours.

## L'AIDE À LA GARDE D'ENFANTS

Dans le cadre des démarches Égalité professionnelle et résorption de l'emploi précaire, une aide spécifique a été créée dans le but de répondre aux difficultés de garde d'enfants vécues par certain.e.s agent.e.s travaillant le week-end ou les jours fériés. Cette aide a été mise en place au 1er janvier 2017. Devant le peu de sollicitation de cette aide (en l'occurrence seulement 3 femmes), les critères d'attribution ont été élargis aux horaires atypiques de semaine, à savoir une prise de service avant 8 heures et/ou une fin de service après 18 heures (sans prise en compte du temps de trajet).



Les autres conditions de l'attribution de l'aide sont inchangées :

- Ouverture de l'aide aux agent.e.s titulaires, aux agent.e.s contractuel.le.s occupant un emploi permanent, ainsi qu'aux agent.e.s en contrat de courte durée (ex : remplacement, renfort) ayant au moins 6 mois d'ancienneté en équivalent temps plein au cours des 18 derniers mois (prise en compte des expériences passées en vacation).
- Aide attribuée pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus, quel que soit le mode de garde.
- Octroi sous condition de ressources, sur la base du barème national applicable pour les aides sociales de la fonction publique (ex : 25 593 € brut / an pour un parent isolé avec un enfant, 33 558 € pour un couple avec deux enfants).
- Aide de 5€ par heure de garde, sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU).

La nouvelle aide à la garde d'enfants pour les agent.e.s de Rennes Métropole, la Ville et le CCAS de Rennes, a été lancée le 1er avril 2018. Depuis cette date, 7 aides ont été accordées. Le prochain rapport nous permettra de présenter des résultats sur une période de mise en œuvre plus conséquente.

## RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

Le premier bilan du protocole d'accord conclu en avril 2016 pour résorber la précarité de la situation de travail de plusieurs agent.e.s., a montré que la majorité des bénéficiaires de ces mesures étaient des femmes. Il a été décidé de poursuivre ces actions, notamment le renforcement des pools de remplacement en particulier dans les secteurs très féminisés. Ainsi 20 postes supplémentaires ont été créés, ou seront créés, à la Direction Petite Enfance, 10 en 2018 et 10 en 2019.

## FORMATION

	NOMBRE DE PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION UTILISÉS	FORMATION POUR PRÉPARATIONS AUX CONCOURS
2017	7346 personnes	16 390 jours	1824 jours
	Dont 4292 femmes	Dont 9202 jours utilisés par des femmes	1042 jours ont concerné des femmes
	58,5%	56%	57%

# ZOOM SUR LA FABRIQUE DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

## — EXEMPLE DE LA PROGRAMMATION AUTOUR DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES, LE 8 MARS

### ◆ BESOIN ANALYSÉ ET PARTAGÉ

La charte européenne rédigée en 2005 dans le cadre du Conseil des Communes et des Régions d'Europe reconnaît les autorités locales comme des sphères de gouvernance les plus proches de la population. Les villes et les métropoles, de par les compétences qui leur sont confiées, sont en prise directe avec la population. Elles fournissent des services publics sans cesse en évolution et sont au premier rang des interpellations par la population. Elles sont les témoins des changements réels ou souhaités. À Rennes, depuis les années 90, la mise en œuvre de l'Égalité entre les femmes et les hommes s'est progressivement construite aux côtés des associations féministes du territoire, à partir d'un objectif partagé et avec les premiers soutiens aux manifestations en lien avec la journée internationale des droits des femmes.

La nécessité d'œuvrer à la conscientisation du plus grand nombre est apparue nécessaire puis incontournable pour réussir la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et avancer dans l'élimination des stéréotypes sexués et des violences induites. Cette analyse est partagée à la fois par les collectivités qui reconnaissent l'expertise du tissu associatif et par les associations elles-mêmes.

### ◆ CONSTRUCTION D'UNE PROGRAMMATION EN DIRECTION DES HABITANT.E.S



Des associations partagent la volonté de fabriquer collectivement des propositions afin de répondre aux besoins recensés. Ceci se concrétise à la fois par l'élaboration collective des programmations, notamment celle autour de la journée internationale des droits des femmes (le 8 mars) et par la présence d'associations au sein du Comité Consultatif Égalité femmes hommes. Connectée à cette instance, la co-production de la programmation fidélise les associations féministes du territoire et accueille, chaque année, de nouveaux partenaires.

### ◆ UNE PROCÉDURE CONSTRUITE

L'élaboration de la programmation fait aujourd'hui l'objet d'une procédure qui s'est construite et s'améliore au fil des années.

#### CHOIX DU THEME

À la fin de chaque manifestation autour du 8 mars, une synthèse est réalisée à partir d'une fiche bilan renseignée par les structures participantes, et présentée en Comité Consultatif élargi aux partenaires ayant collaboré à la programmation de la saison concernée.

Le thème de l'année suivante est choisi collectivement à partir des éléments produits dans le bilan et des propositions des associations, elles-mêmes très au fait des préoccupations portées par le public qu'elles rencontrent et des divers débats d'actualité.

Le mouvement # ME TOO avait encouragé le thème 2018 sur la question de l'engagement et de l'émancipation. Cela s'est prolongé en 2019 par le choix d'un thème qui pose la question de la liberté des corps et des esprits pour gagner en égalité entre les femmes et les hommes.

Mais le thème peut aussi être choisi pour jouer un rôle de levier dans les politiques publiques et sensibiliser à une problématique précise. Cela fut le cas pour la thématique autour de l'égalité dans le sport et la culture en 2017.

### MISE EN ŒUVRE

La diversité des associations en présence sur le territoire offre une multiplicité de propositions dans le champ social, culturel, politique, économique, familial..., et à l'échelle locale, nationale et internationale.

La charte du 8 mars, actualisée lors du Comité Consultatif Égalité femmes hommes du 15 juin 2017 (voir document en annexe) est remise à chaque nouveau participant.e qui la signe. Elle garantit le partage d'un socle de valeurs communes et l'adhésion aux objectifs de la programmation.

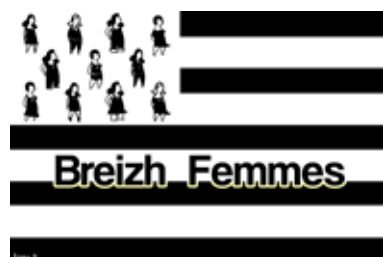
L'affichage déployé sur les panneaux de la Ville, pour le 8 mars, tout comme lors du 25 novembre en lien avec l'élimination des violences faites aux femmes, rappelle chaque année aux rennais et aux Rennaises les engagements et les valeurs portées et mises en œuvre par la Ville. Cette communication est fondamentale pour sensibiliser les personnes et notamment les personnes qui ne participeront pas aux différents événements.

### MEMOIRE

Le recours à deux journalistes féministes des webs magazines Breizh Femmes et Yegg Magazine qui couvrent l'ensemble de la manifestation, permet de:

- Diffuser les articles sur le site de la Ville
- Capitaliser l'ensemble des productions dans une revue de presse
- Produire une mémoire des manifestations du 8 mars transmise au service des archives

Magazines du féminisme et de l'égalité à Rennes et en Bretagne



L'organisation d'un «temps fort» sur l'espace public à la rencontre des Rennaises et des Rennais, est confiée par convention au CIDFF35. Les associations y participent avec l'éthique partagée de faire consensus, ce jour-là, sur la nécessité d'avancer dans la promotion des droits des femmes. Les divergences de pensées, connues, telles celles portant sur la prostitution ou la procréation, n'y sont pas exprimées.

## DÉCONSTRUCTION DES STÉRÉOTYPES/TRANSFORMATION DES REPRÉSENTATIONS

**PROGRAMMATION EN DIRECTION DES HABITANT.ES**  
**Mobilisation de plus de 40 associations/an**  
**CONFÉRENCES / VISITES SPECTACLES / EXPOSITIONS**

**PRÉJUGÉS, CLICHÉS, À PRIORIS, TRADITIONS, HABITUDES, CULTURE PATRIARCALE**  
**QUI CAUTIONNENT SEXISME, INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, VIOLENCES**

## ◆ EVALUATION

Les bilans successifs montrent que cette manifestation joue un rôle d'autoformation pour les associations, dans l'expérience même de la construction de l'événement et sert de moteur à la mobilisation de leurs adhérent.e.s. Faire partie de la programmation globale de la ville est aussi vécue comme une reconnaissance du travail réalisé par l'association et un témoignage de confiance accordée par la ville

### Bilan de la programmation 2018 du 1<sup>er</sup> au 25 mars 2018

«Engagements collectifs et émancipation des femmes»



Plus de 300 personnes se sont déplacées sur la place de la mairie  
Pour un rassemblement chanté animé par les compagnies Dicità Ocus.

<p><b>HYMNE DES FEMMES</b></p> <p>Nous qui sommes sans passé, les femmes Nous qui n'avons pas d'histoire Depuis la nuit des temps, les femmes Nous sommes le continent noir.</p> <p><b>Refrain :</b> <i>Levons-nous femmes esclaves Et brisons nos entraves Debout, debout, debout !</i></p> <p>Asservies, humiliées, les femmes Achetées, vendues, violées Dans toutes les maisons, les femmes Hors du monde reléguées.</p> <p><b>Refrain :</b> <i>Levons-nous femmes esclaves Et brisons nos entraves Debout, debout, debout !</i></p> <p>Seules dans notre malheur, les femmes L'une de l'autre ignorée Ils nous ont divisées, les femmes Et de nos sœurs séparées.</p>	<p><b>Refrain :</b> <i>Levons-nous femmes esclaves Et brisons nos entraves Debout, debout, debout !</i></p> <p>Le temps de la colère, les femmes Notre temps, est arrivé Connaissions notre force, les femmes Découvrons-nous des milliers !</p> <p><b>Refrain :</b> <i>Levons-nous femmes esclaves Et brisons nos entraves Debout, debout, debout !</i></p> <p>Reconnaissons-nous, les femmes Parlons-nous, regardons-nous, Ensemble, on nous opprime, les femmes Ensemble, Révoltons-nous !</p> <p><b>Dernier refrain :</b> <i>Levons-nous femmes esclaves Et jouissons sans entraves Debout, debout, debout !</i></p>
--	--

### La saison a mobilisé 33 porteur.se.s de projets :

26 associations initiatrices - 4 services de la Ville et de la Métropole (Musée de Bretagne, Champs libres – Bibliothèque - Direction des sports) - L'Université de Rennes2 - Le Conservatoire du Patrimoine Hospitalier - La ville d'Acigné. Il a été proposé 18 conférences, débats, rencontres, échanges et ateliers, 14 Spectacles, films, visites guidées, et lectures de textes, et 7 expositions. Les associations créent souvent leur événement avec d'autres acteur/trice.s. De ce fait, plus de 40 associations se mobilisent au total.

La fréquentation de ces événements varie en fonction de leurs natures et des lieux d'accueil, entre 30 à 170 personnes. Il y a toujours plus de femmes que d'hommes mais une présence plus importante d'hommes et de jeunes a été notée en 2018. La programmation du Comptoir du Doc au Champs Libres

a mobilisé 750 personnes avec un public plus jeune qu'à l'accoutumée sur les 6 projections proposées. 65 lycéens et lycéennes des établissements scolaires Emile Zola et Bréquigny ont assisté à la projection du documentaire « Entre deux sexes ». Les échanges ont été nombreux et très respectueux.



Le cinquantième anniversaire du décès de Clotilde Vautier artiste rennaise morte le 10 mars 1968 suite à un avortement clandestin, célébré à l'initiative des associations « Les Amis du peintre Clotilde Vautier », « Histoire du féminisme à Rennes » et « HF Bretagne », a trouvé sa juste place dans la programmation 2018. On peut noter une fréquentation exceptionnelle de l'exposition de ses dernières œuvres produites en 1967/1968 qui comptabilise 2067 visites, soit 130 personnes /jour.

### **Le paysage rennais à la lumière des échanges**

La programmation a revisité différentes époques et fait émerger les combats d'aujourd'hui. Il a été rappelé la nécessaire vigilance quant aux droits acquis dans des luttes avec et pour les femmes. La question de la place des femmes dans l'art et la culture a été reposée. Il a été abordé les enjeux relatifs à la sexualité notamment lors de la projection « Entre deux sexes » qui a permis de parler de l'identité de sexe. La nécessité d'élargir la question des rapports sociaux de genre entre les femmes et les hommes en y intégrant les Trans et des Inter-sexe, a été affirmée. Ils s'ancrent sur les mêmes mécanismes de domination du corps...et des esprits ».

La santé dans le combat féministe a été affirmée comme éminemment politique (avec l'endométriose, le VIH, la procréation, les violences gynécologiques et obstétricales).

Il a été évoqué les multiples raisons liées à l'émigration dont celle d'une recherche de plus d'émancipation avec la possibilité d'un dévoilement des femmes artistes dans le pays d'accueil. « Les migrantes ne sont pas une catégorie homogène, c'est une richesse de compétences ».

Si dans les années 70, lesbiennes et femmes hétéro menaient la lutte féministe dans un mouvement collectif de femmes, comme l'a montré Marie Jo Bonnet, les échanges débats ont exprimé en 2018 une remise en cause du caractère monolithique des femmes. La question de « la femme » est largement remplacée par celle « des femmes ».

La réflexion à partir des femmes noires pose la question de l'articulation des rapports de domination et rend audible les formes différentes de subordination auxquelles elles sont soumises tout comme les lesbiennes ou les femmes de la classe ouvrière.

Il a été aussi abordé le travail des femmes de ménage, la reproduction des rapports sociaux de classe, la division entre les femmes et la difficulté de dépasser des constats pour des propositions en vue de l'émancipation de ces femmes exploitées.

Il a été parlé de féminismes qui n'opposent pas les luttes, qui ne les hiérarchisent pas mais qui cherchent néanmoins à les distinguer pour mieux les traiter, c'est le cas des afro féministes ou des femmes musulmanes.

Une distinction est aussi apparue dans les liens des associations avec l'institution. Des associations féministes intègrent les instances institutionnelles et politiques comme le Haut Conseil de l'Égalité quand d'autres s'y refusent comme les Femen, invitées à cette occasion par l'association « Osez le féminisme ».

L'entreprise Kéolis a sensibilisé les voyageurs et voyageuses au cours d'un accueil dans un bus stationné le 8 mars rue du Pré botté. Les slogans féministes créés en 2017 ont été exposés.

# ANALYSE ET PERSPECTIVES GÉNÉRALES

La décision de présenter ce rapport par domaine met en évidence l'approche **trans-sectorielle des politiques publiques** qui doivent se mobiliser afin de réussir l'Égalité femmes hommes dans une même thématique (exemple de la culture qui invite le service de l'urbanisme à visiter la notion de matrimoine et celui de la communication via l'odonymie, pour la dénomination des voies).

Ce bilan montre que l'ensemble des champs sont irrigués à la fois **par une mobilisation interne et externe aux institutions**.

Il rend essentiellement compte des actions spécifiques ayant un objectif d'œuvrer à l'Égalité femmes hommes et on peut en noter l'augmentation. S'il est vrai que le seul fait que des bénévoles ou des professionnel.le.s organisent ces actions, met en évidence l'appropriation de cet enjeu, ce bilan ne montre pas suffisamment l'impact réel de ses actions et ne permet pas d'apprécier les changements qui en résultent.

**Ce rapport pointe que la mobilisation et la transformation des pratiques pour produire de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, demande du temps. Il faut identifier cette donnée pour l'accompagner avec des axes de progrès.**

- La mise en œuvre réelle de formations peine à se mettre en œuvre dans certaines directions très sollicitées par ailleurs et il est nécessaire d'accompagner ce mouvement en prenant en compte les contraintes des services.
- La création de nouveaux outils pertinents demande une perception globale des enjeux cumulés qui justifie, de fait, la progressivité dans la production de ces outils. L'égalité entre les femmes et les hommes est un des critères de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des collectivités, mais pas le seul. La Direction des Marchés Publics expérimente depuis 2014 la meilleure façon de réussir cet objectif aujourd'hui inclus dans le Schéma de Promotion des Achats Responsables.
- La question de la persévérance dans la durée pour parvenir à un rééquilibrage entre les femmes et les hommes nous est montrée de façon spécifique par l'évolution des noms de rues qui progresse considérablement depuis 10 ans tout en restant largement insuffisant tant le retard est important.

**Les collectivités utilisent ses relations contractuelles comme levier de mobilisation pour des associations et entreprises, c'est le cas pour :**

- Le conventionnement avec les associations concernées par la démarche territoriale évoquée, qui demande la production de bilans sexués en 2018/2019.
- Les critères d'âge et de sexe des bénéficiaires des actions du dispositif Contrat de Ville qui seront renseignés pour le prochain rapport comme exprimé lors de la construction de la démarche d'évaluation.
- La commande publique via l'Achat responsable.

**La production des statistiques sexuées est encore un axe de progrès pour les collectivités.** N'étant pas encore suffisamment intégrée ou appliquée à la source du système de données, elle repose encore trop souvent sur quelques professionnel.le.s. De ce fait, des changements de personnel affectent la production de ces éléments de bilan.

L'interrogation de la Direction des Sports qui forme et mobilise son personnel pour plus d'égalité mais ne constate pas, à court terme, de résultats satisfaisants, illustre bien **qu'un changement est conditionné à plusieurs facteurs, formation de tout le personnel, communication ciblée et**

**persuasive des publics jusque-là exclus, propositions diversifiées.** Cela montre la nécessité d'une approche globale pour réussir le pari d'une transformation.

La mobilisation de la jeunesse quant aux enjeux de l'égalité femmes hommes est plus souvent du fait de jeunes femmes, militantes ou pas, dans des associations. La présence plus importante de jeunes hommes et femmes, lors de la programmation autour du 8 mars 2018, ainsi que leurs initiatives lors du temps fort jeunesse en avril 2018, est à remarquer. Cela reste néanmoins à ce stade un constat ponctuel et ne présage en rien de la prochaine fréquentation de la programmation par les jeunes plus enclins à utiliser les réseaux sociaux pour s'informer. Le dispositif à la citoyenneté et à l'égalité évoqué dans ce rapport, est bien diffusé sur les quartiers de la ville et s'adresse tout autant aux garçons et aux filles.

La proposition du Service Prévention Délinquance Médiation de créer en 2018/2019, un réseau partenarial rennais sur la question des violences en direction des femmes est un indicateur positif de l'intégration réelle de cet enjeu dans cette politique publique.

Le travail collaboratif entrepris par la Direction Habitat Social a bien avancé. Un suivi comparatif des éléments chiffrés sera effectué pour le rapport annuel 2018/2019.

L'expérimentation d'une feuille de liaison pour l'attribution de places en crèche à l'initiative de la Direction Insertion Aide à la Population, la Direction Petite Enfance et le centre d'information pour la petite enfance (ETOILE), débutée en juin 2017, se poursuit actuellement et pourra être analysée dans le prochain rapport. Pour 2019 la DIAP souhaite engager un travail autour de la mixité des métiers de l'intervention sociale.

Une coopération entre le Comité Consultatif Égalité femmes hommes et la Bibliothèque des Champs Libres autour d'un projet portant sur un renforcement et une meilleure visibilité des ressources en lien avec l'Égalité femmes hommes au sein de la bibliothèque, a débuté lors d'une première rencontre le 27 juin 2018 (dossier en cours).

La question de la mixité et de l'égalité professionnelle demeure un enjeu transversal des actions menées par le Service Emploi Insertion Formation, la Maison de l'Emploi Insertion Formation et le Programme Local Insertion par l'Emploi. Pour 2019, une nouvelle feuille de route sera définie en lien et en articulation avec la nouvelle organisation territoriale WEKER consécutive à la fusion de la MEIF de Rennes avec la Mission locale.

Au printemps prochain, la collectivité accueillera 7 matches de la Coupe du Monde féminine de la FIFA France 2019, compétition regroupant 24 équipes nationales et se déroulant du 7 juin au 7 juillet dans 9 villes hôtes. Cet événement sera précédé par des animations et des actions de popularisation tout au long de l'année. Une évaluation sera réalisée par l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet.

## — ENGAGEMENTS DE LA DRH EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

**Renforcer la formation et la sensibilisation** en déployant plus largement les conférences scénarisées « Égalité – Diversité - Vivons ensemble avec nos différences ». L'objectif est de proposer au moins 3 séances par an, pour former environ 2000 agent.e.s sur la période 2018/2021. En complément, il sera proposé des actions plus ciblées sur l'égalité professionnelle (notamment sur le sexisme et le harcèlement sexuel) et un dépliant sur l'égalité professionnelle sera diffusé à tous les agent.e.s et nouveaux arrivants.

**Poursuivre la conception de parcours de formation** avec un pré-recrutement sur les métiers à forte dominante genrée.

**Promouvoir et renforcer le dispositif « Discrim'alerte »** qui vise notamment à traiter les situations de sexisme et plus globalement toutes les situations de discrimination.

**Poursuivre la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** avec l'engagement de réduire d'au moins 10 % les écarts de rémunération sur la période 2018-2021 (mise en place des modalités indemnitaires et réexamen des possibilités de déroulement de carrière).

**Offrir aux agents qui le souhaitent des alternatives au temps partiel**, par une organisation différente du temps de travail (extension de la possibilité d'une « semaine aménagée » aux services de la Ville et du CCAS, sous réserve que le fonctionnement du service le rende possible).

**Poursuivre la résorption de l'emploi précaire avec la** création de 20 postes en pool de remplacement à la Direction Petite Enfance (10 en 2018 et 10 en 2019) ; Renforcer d'autres pools de remplacement, en particulier dans les secteurs très féminisés (substitution des contrats à durée déterminée par des emplois permanents et limitation de la rotation du personnel).

**Favoriser la mixité dans le cadre de la mobilité interne pour l'ensemble du personnel** en organisant un forum de la mobilité interne le 25 mars 2019, afin de mieux faire connaître les métiers et les possibilités de passerelles.

**Adapter les conditions de travail pour les rendre plus propices à la mixité**, pour cela, traiter la question du temps de travail des cadres afin de favoriser la mixité à tous les niveaux de responsabilité suite à l'enquête 2018.

**Continuer à développer les dispositifs d'aide à la mobilité** avec des accompagnements priorités pour les agent.e.s exerçant des métiers à forte pénibilité (souvent féminisés), afin de favoriser les passerelles vers d'autres métiers ; mettre en place des parcours de formation spécifiques.

**Promouvoir le télétravail.**

**Favoriser les horaires variables et renforcer l'autonomie des équipes dans l'adaptation des horaires de travail.**

**Revisiter les conditions d'examen des demandes de temps partiel** en prenant mieux en compte certaines sujétions liées aux horaires, congés et cycles de travail (ASEM et agents d'entretien restauration itinérants à la Direction Éducation Enfance).

**Poursuivre la mise en œuvre de l'aide à la garde d'enfants pour les agent.e.s en horaires atypiques sur la base des critères élargis.**

**Mettre en place des actions sur la prévention des Risques Psycho-sociaux (RPS) et des Troubles Musculo-squelettiques (TMS)** qui seront particulièrement axées sur les métiers les plus exposés, pour une bonne part très féminisés.

**Améliorer l'aide à la Protection Sociale Complémentaire (PSC), en ciblant les agent.e.s aux revenus les plus faibles notamment les femmes.**

# ANNEXES



## \_CHARTRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES À RENNES

Les droits des femmes sont partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales, dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits Humains et des conventions internationales. L'égalité entre les sexes est constamment inscrite dans le préambule de nos constitutions depuis 1946 et dans les textes juridiques de la République, tout comme la liberté, la laïcité et la mixité.

La programmation annuelle du 8 mars s'inscrit pleinement dans les orientations de la déclaration solennelle et de la plateforme adoptées lors de la 5ème conférence mondiale sur les femmes, organisé par l'ONU à Pékin en 1995.

Malgré les avancées législatives européennes et nationales, et malgré les politiques publiques locales volontaristes mises en œuvre, les femmes demeurent touchées par les inégalités politiques, économiques, sociales et culturelles. La loi du 4 août 2014 portant sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à réduire ces écarts. Cette nécessaire obligation est consubstantielle au processus démocratique et à une société d'égalité, de liberté et de solidarité qui concernent toutes les femmes et tous les hommes, autour de principes partagés.

La ville de Rennes a signé la charte européenne pour l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2006, et a adopté un plan d'actions lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2013. L'engagement de la ville de Rennes pour l'égalité professionnelle est plus ancien. En 2008, elle est la première collectivité à avoir obtenu le label AFNOR. La ville de Rennes promeut la culture de l'Égalité et conduit sa politique en lien avec les associations, services, institutions dont elle reconnaît l'expertise. Elle fédère chaque année leurs différentes propositions à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des femmes, autour d'un thème choisi de manière collégiale et de principes énoncés ci-dessous.

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, officialisée en 1977 par les Nations Unies, invite à réfléchir sur la condition des femmes dans le monde entier dans le but de la faire progresser vers une égalité avec celle des hommes.

Cela nécessite:

- La liberté de penser et de s'exprimer.
- La reconnaissance des inégalités qu'il s'agira de rendre visibles et lisibles et de la nécessité de lutter contre les violences faites aux femmes.
- La mise en lumière des compétences, des paroles et des actions citoyennes des femmes.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes concerne autant la sphère publique que privée. Elle est autant liée

- à l'activité professionnelle et à l'accès aux responsabilités,
- à l'éducation,
- à la culture et à l'art,
- à la santé,
- à la procréation choisie et consentie, à la contraception et à l'avortement,
- aux sports,
- aux loisirs,
- et à l'accès aux droits, y compris celui de se déplacer et de stationner dans l'espace public à tout moment du jour et de la nuit.

Une vigilance est à maintenir quant à la pérennisation des acquis et la reconnaissance des avancées.

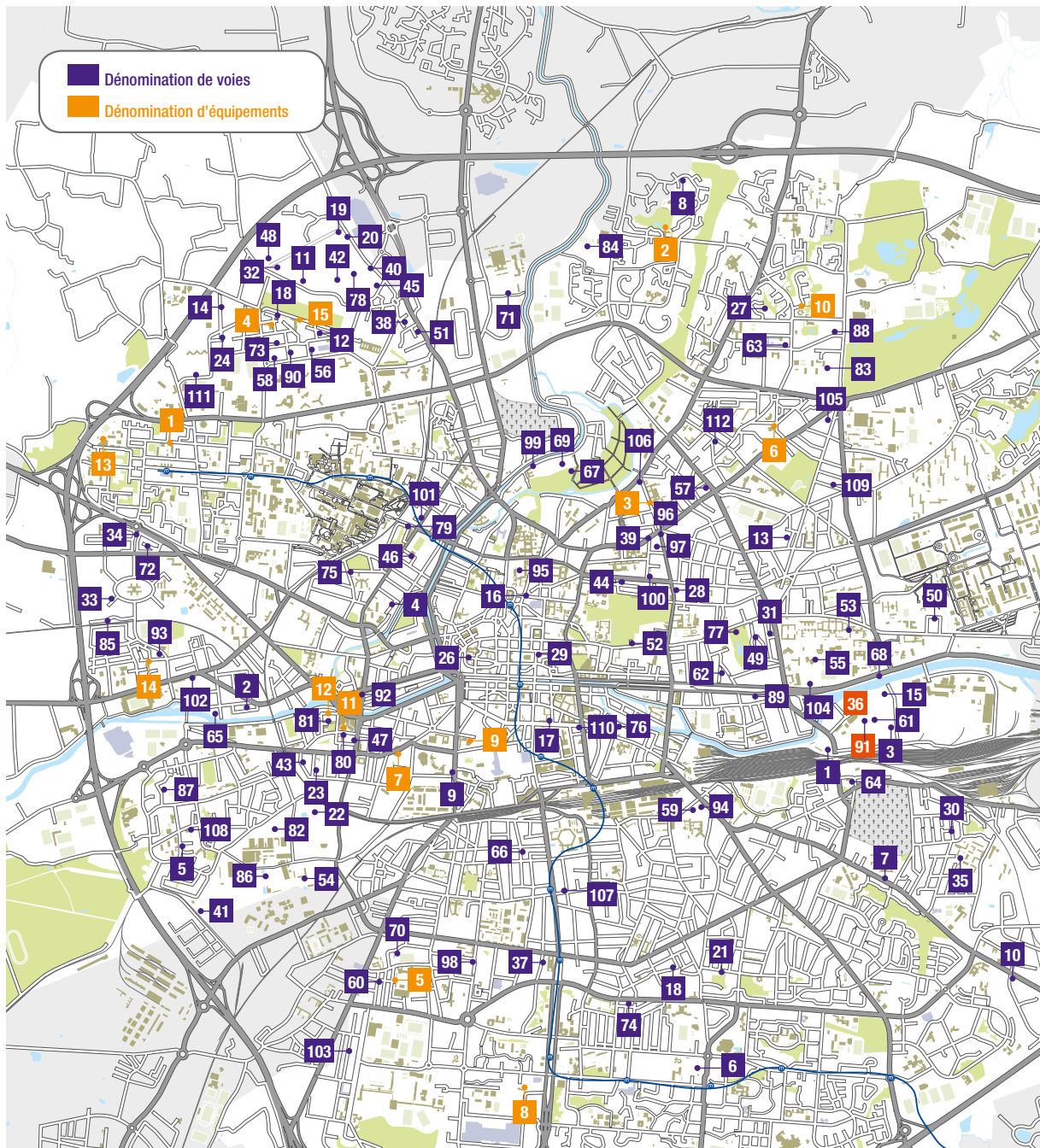
Une communication exempte de stéréotypes sexués est à généraliser.

Les relations entre la ville de Rennes et l'ensemble des partenaires (institutions, services, associations) sont conditionnées par le respect de ces principes.

DATE

SIGNATURE

## \_CARTE DES RUES DE RENNES



- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p><b>1 Adèle de Bretagne</b> (Allée)<br/>Abbesse de l'Abbaye Saint-Georges (XI<sup>e</sup> Siècle) DCM du 5 Février 2001</p> <p><b>2 Aimée Antignac</b> (Rue)<br/>Créatrice de Journal (1799-1858) DCM du 2 Octobre 2006</p> <p><b>3 Alexandra David-Néel</b> (Rue)<br/>Journaliste, Ecrivain (1868-1969) DCM du 20 Janvier 2014</p> <p><b>4 Aline Landais</b> (Allée)<br/>Résistante déportée (1899-1956) DCM du 13 Avril 1953</p> <p><b>5 Andrée Récipon</b> (Rue)<br/>Résistante – Femme de bien (1885-1956) DCM du 16 Octobre 1958</p> <p><b>6 Andrée Viollis</b> (Rue)<br/>Journaliste - Ecrivain (1870-1950) DCM du 20 Janvier 2014</p> | <p><b>7 Angèle Vannier</b> (Rue)<br/>Poëtesse (1917-1980) DCM du 2 Juin 1986</p> <p><b>8 Anjela Duval</b> (Square)<br/>Poëtesse bretonne (1905-1982) DCM du 5 Avril 1982</p> <p><b>9 Anne Catherine</b> (Mail)<br/>Photographe (1887-1974) DCM du 6 Mai 1991</p> <p><b>10 Anne-Marie Tanguy</b> (Square)<br/>Résistante (1887-1974) DCM du 9 Mai 1994</p> <p><b>11 Aurelie Nemours</b> (Rue)<br/>Artiste (1910-2005) DCM du 4 Décembre 2006</p> <p><b>12 Barbara</b> (Rue)<br/>Chanteuse française (1930-1997) DCM du 16 Juin 2003</p> | <p><b>13 Victoire - Beaugeard-Lancelot</b><br/>Donateur de la Ville (1861-1942) DCM du 16 Juin 2003</p> <p><b>14 Berthe Morisot</b> (Rue)<br/>Artiste peintre (1841-1895) DCM du 30 Mars 2009</p> <p><b>15 Berthe Savery</b> (Rue)<br/>Pionnière de l'Enseignement secondaire des femmes à Rennes (1862-1921) DCM du 20 Janvier 2014</p> <p><b>16 Carmélites</b> (Passage des)<br/>Couvent de Religieuses (1678) Vers 1883</p> <p><b>17 Carmes</b> (Rue des)<br/>Couvent de Religieuses (1690) Vers 1803 DCM du 4 Décembre 2006</p> <p><b>18 Cécile Brunschvicg</b> (Rue)<br/>Présidente de l'Union Française pour le suffrage des Femmes (1877-1946) DCM du 4 Décembre 2006</p> | <p><b>19 Christiane Desroches Noblecourt</b> (Place)<br/>Première femme française égyptologue (1913 - 2011) DCM du 4 Juin 2012</p> <p><b>20 Christine de Pisan</b> (Rue)<br/>Poëtesse et Philosophe française (1364 - 1430) DCM du 4 Juin 2012</p> <p><b>21 Claire et Guy Champollion</b> (Square)<br/>Universitaire (1920-2003) DCM du 12 Juillet 2004</p> <p><b>22 Clara Zetkin</b> (Place)<br/>Fondatrice de la Journée Internationale des droits des femmes (1857-1933) DCM du 09 Mars 2015</p> <p><b>23 Clémence Royer</b> (Rue)<br/>Philosophe (1830-1902) DCM du 24 Juillet 1923</p> <p><b>24 Clotilde Vautier</b> (Rue)<br/>Artiste peintre (1939-1968) DCM du 4 Décembre 2006</p> |
|--|--|--|--|

- 25 Colette** (Rue) Ecrivaine et artiste (1873-1954) DCM du 16 Juin 2003
- 26 Dames** (Rue des) Dames de compagnie de la Duchesse Anne - 15<sup>e</sup> siècle
- 27 Dame Julienne** (Promenade de la) DCM 14 Novembre 2011
- 28 Duchesse Anne** (Boulevard de la) Duchesse de Bretagne (1477-1514) DCM du 12 Décembre 1862
- 29 Edith Cavell** (Rue) Infirmière héroïque (1866-1915) DCM du 17 Décembre 1915
- 30 Edith Piaf** (Allée) Chanteuse française (1915-1963) DCM du 9 Octobre 1989
- 31 Elisa Mercoeur** (Rue) Femme de lettres (1809-1835) DCM du 24 Juillet 1923
- 32 Elsa Triolet** (Rue) Femme de lettres et Résistante française (1896 - 1970) DCM du 4 Juin 2012
- 33 Ermengarde d'Anjou** (Allée) Duchesse de Bretagne (XI<sup>e</sup> siècle) DCM du 10 Avril 2000
- 34 Fée Viviane** (Rue et Square) Personnage de légendes galloises DCM du 24 Novembre 1967
- 35 Flora Tristan** (Allée) Ecrivaine féministe (1803-1844) DCM du 9 Octobre 1989
- 36 Françoise Elie** (Rue) Résistante déportée (1906-1968) DCM du 9 Mars 2015
- 37 Geneviève de Gaulle-Anthonioz** (Rue) Résistante déportée – Présidente d'ATD Quart Monde (1920-2002) DCM du 2 Octobre 2006
- 38 Geneviève d'Haucourt** (Rue) Avocate - Humaniste (1904-2000) DCM du 16 Juin 2003
- 39 George Sand** (Rue) Femme de lettres (1804-1876) DCM du 29 Avril 1913
- 40 Germaine Dulac** (Avenue) Cinéaste (1882 - 1942) DCM du 21 Février 2011
- 41 Germaine Tillion** (Avenue) Résistante - Ethnologue (1907-2008) DCM du 30 Mars 2009
- 42 Gina Pane** (Rue) Artiste plasticienne (1939-1990) DCM du 21 Février 2011
- 43 Gisèle Freund** (Rue) Photographes (1908-2000) DCM du 14 Novembre 2011
- 44 Grignan** (Avenue de) Epistolière - Fille de Madame de Sévigné (1646-1705) DCM du 12 Décembre 1862
- 45 Hélène Bertaux** (Promenade) Sculptrice Militante des droits des femmes (1825-1909) DCM du 21 Mai 2013
- 46 Hélène Boucher** (Rue) Pionnière de l'aviation (1908-1934) DCM du 13 Avril 1953
- 47 Herminie Prod'homme** (Rue) Résistante déportée (1887-1945) DCM du 2 Mai 1995
- 48 Jacqueline de Romilly** (Avenue) Philosophe, helléniste et professeur (1913 - 2010) DCM du 4 Juin 2012
- 49 Jeanne d'Arc** (Boulevard) Héroïne (1412-1431) DCM Environ 1894
- 50 Jeanne Couplan** (Rue) Résistante déportée (1916-1945) DCM du 13 Avril 1953
- 51 Jeanne Deroin** (Rue) Journaliste, Féministe (1805-1894) DCM du 20 Janvier 2014
- 52 Jeanne Guillon** (Allée) Résistante déportée (1889-1945) DCM du 29 Décembre 1966
- 53 Jeanne Jugan** (Rue) Fondatrice des Petites Soeurs des Pauvres (1793-1879) DCM du 11 Décembre 1931
- 54 Jeanne Laurent** (Allée) Initiatrice du Développement du Théâtre (1902-1989) DCM du 4 Octobre 1999
- 55 Jeanne Malivel** (Rue) Artiste, co-fondatrice du mouvement artistique breton (1895-1926) DCM du 7 Juillet 2001
- 56 Julie d'Angennes** (Rue) Fille aînée de la marquise de Rambouillet (1607-1671) DCM du 2 Mai 1995
- 57 Juliette Drouet** (Jardin) Comédienne (1806 - 1883) DCM du 2 Octobre 2006
- 58 La Vagabonde** (Chemin de) Roman (1910) de Colette DCM du 14 Novembre 2011
- 59 Louise Bourgeois** (Mail) Artiste plasticienne (1911-2010) DCM du 21 Février 2011
- 60 Louise de Bettignies** (Rue) Jeune fille héroïque (1880 - 1918) DCM du 27 Octobre 1938
- 61 Louise Foulon-Ropars** (Promenade) Infirmière d'un maquis - Assistante sociale (1915-1969) DCM du 9 Mars 2015
- 62 Louise Weiss** (Allée) Journaliste Femme de Lettres (1893-1983) DCM du 6 Mai 1991
- 63 Lucie et Raymond Aubrac** (Place) Résistante (1914 - 2012) DCM du 20 Janvier 2014
- 64 Madame du Campfranc** (Rue) Romancière (1846-1908) DCM du 31 Décembre 1928
- 65 Madeleine Desroseaux** (Promenade) Poétesse et romancière (1873-1939) DCM du 16 Février 2008
- 66 Marçais Martin** (Rue) Bienfaitrice des hospices (1820-1911) DCM du 29 Avril 1913
- 67 Marguerite Durand** (Square) Journaliste - Militante pour les droits des femmes (1864-1936) DCM du 09 Mars 2015
- 68 Marguerite Yourcenar** (Promenade) Ecrivaine et Poétesse (1921-1943) DCM du 20 Janvier 2014
- 69 Marie Allo** (Promenade) Ecrivaine (1866-1948) DCM du 9 Mars 2015
- 70 Marie Béranger** (Square) Résistante déportée (1865-1944) DCM du 20 Janvier 2014
- 71 Marie Berhaut** (Allée) Conservatrice du Musée des Beaux-Arts (1904-1993) DCM du 5 Février 2001
- 72 Marie de France** (Rue) Poétesse - 12<sup>e</sup> siècle DCM du 8 Juillet 1996
- 73 Marie Dorval** (Rue) Comédienne (1798-1849) DCM du 11 Juillet 1996
- 74 Marie et Pascal Lafaye** (Rue) Déportée (1891-1945) DCM du 22 juillet 1960
- 75 Marie et Pierre Curie** (Rue) Physicienne et Chimiste (1867-1944) DCM du 10 Janvier 1994
- 76 Marie et Simone Alizon** (Rue) Résistantes déportées (1921-1943) – (1925 – 2013) DCM du 13 Avril 1953, du 3 Décembre 2013
- 77 Marie Hamelin-Oberthür** (Parc) DCM du 22 juillet 1960
- 78 Marie Laurencin** (Promenade) Peintre - Graveur (1883-1956) DCM du 21 Mai 2013
- 79 Marie Marvingt** (Place) Aviatrice (1875-1963) DCM du 20 Janvier 2014
- 80 Marie Pape-Carpantier** (Place) Fondatrice de l'Ecole maternelle (1815-1878) DCM du 2 Mai 1995
- 81 Marion du Faouët** (Rue) Héroïne populaire (1717-1755) DCM du 6 Avril 1998
- 82 Marthe Niel** (Allée) Aviatrice (1878-1928) DCM du 20 Janvier 2014
- 83 Marthe Simard** (Rue) Femme politique Franco-Canadienne (1901-1993) DCM du 9 Mars 2015
- 84 Mère Teresa** (Allée) Religieuse - Prix Nobel de la Paix (1910-1997) DCM du 10 Avril 2000
- 85 Micheline Ostermeyer** (Rue) Championne Olympique - Pianiste concertiste (1922-2001) DCM du 2 Octobre 2006
- 86 Munitionnettes** (Rue des) Ouvrières de l' Arsenal DCM du 5 Juillet 2010
- 87 Nathalie Lemel** (Rue) Membre de la Commune de Paris (1827-1921) DCM du 7 Février 1983
- 88 Odette de Puigauveau** (Prom.) Ethnologue (1894-1991) DCM du 9 Mars 2015
- 89 Odette Séveur** (Square) Animatrice d'émissions radiophoniques (1906-2004) DCM du 16 Février 2008
- 90 Olympe de Gouges** (Rue) Héroïne de la Révolution Française (1748-1793) DCM du 11 Juillet 1996
- 91 Raymonde Foreville** (Rue) Historienne médiévaliste (1904-2002) DCM du 20 Janvier 2014
- 92 Renée Conan** (Promenade) Députée Européenne Ecologiste (1938-1992) DCM du 20 Janvier 2014
- 93 Renée Prévert** (Rue) Militante d'OEuvres Sociales (1912-1988) DCM du 2 Novembre 1992
- 94 Rosa Bonheur** (Passage) Artiste peintre (1822 - 1899) DCM du 21 Février 2011
- 95 Sainte-Anne** (Place) DCM vers le XVe ou XVIe siècle
- 96 Sainte-Marie** (Allée) DCM entre 1870 et 1877
- 97 Sainte-Sophie** (Allée) DCM entre 1870 et 1877
- 98 Sarah Bernhardt** (Square) Artiste dramatique (1844-1923) DCM du 8 Mars 1962
- 99 Séverine** (Square) Caroline Rémy - Journaliste et Femme de Lettres (1855-1929) DCM du 8 Juillet 1999
- 100 Sévigné** (Boulevard de) Epistolière (1626-1690) DCM du 12 Décembre 1862
- 101 Simone de Beauvoir** (Place) Philosophe et écrivaine (1908-1986) DCM du 4 Décembre 2006
- 102 Simone Morand** (Square) Musicienne - Militante de la Culture Gallèse (1914-2001) DCM du 7 Octobre 2002
- 103 Simone Weil** (Allée) Ecrivaine et Philosophe (1909-1943) DCM du 8 Mars 1962
- 104 Sophie Germain** (Jardin) Première femme mathématicienne française (1776 - 1831) DCM du 4 Juin 2012
- 105 Sophie Michel** (Rue) Bienfaitrice (1782-1862) DCM du 31 Décembre 1928
- 106 Suzanne Lenglen** (Allée) Joueuse de tennis française (1899-1938) DCM du 9 Mars 2015
- 107 Thérèse Pierre** (Place) Résistante – Victime de la Gestapo (1908-1943) DCM du 20 Janvier 2014
- 108 Tristan et Iseult** (Passage) Personnage d'une légende celtique DCM du 4 Décembre 2006
- 109 Victor et Ilona Basch** (Rue) Victime de la Milice (1862 – 1944) DCM du 3 Décembre 2013
- 110 Yvonne Jean-Haffen** (Rue) Peintre céramiste (1895-1993) DCM du 2 Octobre 2006
- 111 André et Yvonne Meynier** (Rue) Romancière – Journaliste (1908-1995) DCM du 5 Octobre 1998
- 112 Zénaïde Fleuriot** (Rue) Romancière (1829-1890) DCM du 6 Novembre 1936
- 1** **Andrée Chedid** Poète, Romancière, Nouvelliste et Dramaturge (1920 - 2011) DCM du 4 Juillet 2011 (Groupe Scolaire)
- 2** **Annie Fratellini** (Crèche) Artiste de cirque (1932 - 1997) DCM du 5 Novembre 2001
- 3** **Camille Claudel** (Groupe Scolaire) Sculpteure (1864 - 1943) DCM du 8 Juillet 1992
- 4** **Colette** (Crèche) Ecrivaine et artiste (1873-1954) DCM du 16 Février 2008
- 5** **Colette Besson** (Gymnase) Athlète française (1946 - 2005) DCM du 10 Septembre 2007
- 6** **Françoise Dolto** (Crèche) Psychanalyste et Pédiatre (1908-1998) DCM du 7 Novembre 1994
- 7** **Héloïse** (Maison) Personnage légendaire DCM du 5 Février 2001
- 8** **Louise Bodin** (Crèche) Journaliste et Militante (1877-1929) DCM du 9 Mai 1988
- 9** **Louise Michel** (Groupe Scolaire) Révolutionnaire française (1853-1925) DCM du 17 Septembre 1979
- 10** **Marie Curie** (Crèche) Physicienne et Chimiste (1867-1944) DCM du 6 Avril 1987
- 11** **Marie Pape-Carpentier** (Groupe Scolaire) Pédagogue - Fondatrice de l'Ecole maternelle (1815-1878) DCM du 2 Mai 1995
- 12** **Marion du Faouët** (Maison) Héroïne populaire (1717-1755) DCM du 6 Avril 1998
- 13** **Pauline Kergomard** (Crèche) Inspectrice Générale des Ecoles Maternelles (1838-1925) DCM du 9 Mai 1988
- 14** **Renée Prévert** (Centre Social) Militante d'Œuvres Sociales (1912-1988) DCM du 2 Novembre 1992
- 15** **Sonia Delaunay** (Groupe Scolaire) Artiste Peintre (1885 - 1979) DCM du 14 Janvier 2002

**Ville de Rennes et Rennes Métropole**

Direction Associations Jeunesse Egalité - Mission Egalité  
egalite@rennesmetropole.fr  
02 23 62 22 04

**Hôtel de Rennes Métropole**

4, avenue Henri-Fréville CS 20723 35207 Rennes Cedex 2

**[www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr)**